



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2016
Français
Original : anglais

**Examen approfondi de haut niveau
à mi-parcours de la mise en œuvre
du Programme d'action d'Istanbul
en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2011-2020**

Antalya (Turquie), 27-29 mai 2016

**Rapport sur l'Examen approfondi de haut niveau
à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme
d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020**



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résolutions adoptées dans le cadre de l'Examen à mi-parcours	6
II. Organisation des travaux et autres questions d'organisation	36
III. Examen de la mise en œuvre : échange de vues général	43
IV. Tables rondes thématiques	49
V. Adoption de la déclaration politique	57
VI. Adoption du rapport sur l'Examen à mi-parcours	58
VII. Clôture de l'Examen à mi-parcours	59
Annexes	
I. Liste des documents	60
II. Manifestations parallèles	61
III. Déclaration d'Antalya du forum de la société civile sur les pays les moins avancés	64

Introduction

Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul en mai 2011, constitue un ambitieux programme politique, approuvé par la communauté internationale, visant à régler les problèmes rencontrés par les pays les moins avancés, sur la base des principes fondamentaux de la responsabilité mutuelle et du renforcement de la coopération internationale.

L'objectif global du Programme d'action est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés. Dans le Programme d'action, les pays les moins avancés sont aussi considérés comme présentant un potentiel considérable pour la croissance économique mondiale, la stabilité et la prospérité.

En application de ses résolutions 69/231 et 70/216, l'Assemblée générale a décidé de tenir, à Antalya (Turquie), du 27 au 29 mai 2016, l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

Il a été décidé que l'Examen à mi-parcours consisterait à :

a) Mener un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, cerner les difficultés et les obstacles rencontrés et déterminer les mesures et initiatives à prendre pour faire face à ces difficultés et obstacles ainsi qu'aux nouveaux défis et problèmes;

b) Réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés et de renforcer encore le partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés dans tous les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul, le but étant d'assurer sans retard la mise en œuvre effective et intégrale du Programme d'action pendant le reste de la Décennie tout en tenant compte des dispositions du programme de développement pour l'après-2015 intéressant les pays les moins avancés.

Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a été choisi pour coordonner l'Examen; il a été chargé d'assurer l'efficacité et l'efficience des préparatifs et d'obtenir et de coordonner la participation active des organismes des Nations Unies. Le Bureau a établi un rapport quinquennal exhaustif sur la mise en œuvre du Programme d'action (publié sous la cote A/71/66), qui rend compte de résultats mitigés.

De nombreux pays parmi les moins avancés ont concouru de manière déterminante à l'Examen à mi-parcours en menant en amont des évaluations nationales ouvertes et de grande ampleur, en vue de mesurer les progrès accomplis, de déterminer les mesures requises pour avancer dans la mise en œuvre du Programme d'action et les obstacles et les difficultés rencontrés. Dans le cadre des

préparatifs de l'Examen à mi-parcours, les coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés ont tenu deux réunions, au cours desquelles ils ont pu échanger des données et des enseignements tirés de l'expérience. Un rapport résumant les principaux points qui ressortent des rapports nationaux a été publié¹.

Deux réunions préparatoires régionales ont été tenues. La première, organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à l'intention des pays les moins avancés d'Afrique et d'Haïti, était consacrée à l'examen régional préparatoire à mi-parcours de la mise en œuvre en Afrique du Programme d'action d'Istanbul et s'est tenue à Alger, le 5 mai 2016. La deuxième, convoquée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a été coordonnée et supervisée par le Bureau du Haut-Représentant et s'est tenue à Siem Reap (Cambodge), du 4 au 6 mars 2015, sous la forme d'un dialogue politique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en Asie et dans le Pacifique.

Le Président de l'Assemblée générale a organisé une manifestation thématique d'une journée le 11 février 2016, qui a mis l'accent sur la synergie entre le Programme d'action et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des partenariats mondiaux renouvelés pour le développement.

Le Président de l'Assemblée générale a également organisé une réunion préparatoire d'experts sur quatre jours, au cours de laquelle des consultations sur le projet de document final ont été tenues.

Il a nommé les Représentants permanents de la Belgique et du Bénin cofacilitateurs, leur donnant pour mission de superviser et de diriger les consultations intergouvernementales informelles sur l'ensemble des questions relatives à l'Examen à mi-parcours. Les cofacilitateurs ont été priés de présenter un projet de déclaration politique élaboré sur la base des observations issues des réunions préparatoires nationales et régionales, du rapport du Secrétaire général et des autres contributions, notamment celles des États Membres. La réunion préparatoire d'experts, à laquelle diverses parties prenantes ont participé, a eu lieu du 28 au 31 mars 2016.

En avril 2016, le Président du Conseil économique et social a organisé un dialogue à l'échelle du système sur l'appui fourni par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme d'action. Le système des Nations Unies a prêté son plein concours à l'Examen à mi-parcours par le biais du groupe consultatif interorganisations. Trois réunions interorganisations ont eu lieu.

Avant et pendant l'Examen, des manifestations spéciales ont été organisées à l'intention de différentes parties prenantes. Le 26 mai, le Gouvernement turc et le Bureau du Haut-Représentant ont organisé, en coopération avec la World Association of Investment Promotion Agencies, un forum du secteur privé sur les possibilités d'investissement dans les pays les moins avancés. Le forum a offert une tribune pour examiner les obstacles rencontrés par ces pays et l'appui dont ils avaient besoin dans l'action qu'ils menaient pour obtenir des investissements

¹ Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, « Lessons learned from five years of implementing the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries » (2016), disponible (en anglais uniquement) à l'adresse suivante : <http://www.ipoareview.org/lessons-learned/>.

supplémentaires, notamment en mettant en évidence les enseignements tirés et les pratiques exemplaires.

Le 28 mai, la Grande Assemblée nationale de Turquie et le Bureau du Haut-Représentant ont organisé une manifestation parlementaire parallèle, au cours de laquelle les participants se sont penchés sur la contribution des parlements nationaux à la mise en œuvre du Programme d'action et ont étudié les moyens de la renforcer encore. Cette manifestation a également permis de recenser les résultats obtenus, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées par les parlements dans leur action en faveur des objectifs du Programme d'action, et offert une tribune aux parlementaires pour qu'ils partagent leur expérience et mettent au point des stratégies visant à promouvoir l'action parlementaire aux fins de la mise en œuvre du Programme.

Un forum de la société civile s'est tenu du 26 au 28 mai, organisé par LDC Watch, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant. Les participants y ont évalué l'état d'avancement du Programme d'action d'Istanbul du point de vue de la société civile des pays les moins avancés, en particulier en ce qui concerne les progrès accomplis en vue de satisfaire aux critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés, et les difficultés rencontrées par ces pays en la matière.

Une réunion de haut niveau du système des Nations Unies a également été tenue pendant l'Examen à mi-parcours, le 29 mai, afin que les organismes des Nations Unies se mobilisent pleinement en faveur des pays les moins avancés et assurent l'application rapide et concertée du Programme d'action d'Istanbul et du document final de l'Examen. Lors de cette réunion, une trousse à outils a été lancée, dont le but est d'accompagner les efforts faits par les organismes des Nations Unies pour intégrer effectivement les dispositions du Programme d'action dans leur programme de travail.

Chapitre I

Résolutions adoptées dans le cadre de l'Examen à mi-parcours

Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants participant à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, sommes réunis ici à Antalya (Turquie) du 27 au 29 mai pour mener un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action Istanbul, mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, recenser les obstacles et les difficultés rencontrés et définir les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter, ainsi que les nouveaux défis et problèmes, afin de réaffirmer l'engagement pris à Istanbul par la communauté internationale de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et de renforcer encore le partenariat mondial en faveur du développement de ces pays dans tous les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul, le but étant d'assurer sans retard la mise en œuvre effective et intégrale de ce dernier pendant le reste de la décennie, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, lequel fait partie intégrante du Programme 2030 qu'il appuie et complète et contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques de mesures concrètes, de l'Accord de Paris adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

2. Nous considérons que l'Examen approfondi de haut niveau est une occasion de mettre en avant les mesures, les initiatives, les partenariats et les activités concrètes que diverses parties prenantes ont mis en œuvre jusqu'ici pour concourir à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul, et de lancer, à titre individuel ou collectif, d'autres mesures, initiatives et partenariats concrets permettant d'aller plus loin dans ce sens, en tirant parti de la dynamique suscitée par les réunions, programmes et conférences que l'Organisation des Nations Unies a récemment consacrés à cette question, et des décisions adoptées dans ce cadre.

3. Nous savons que le monde a enregistré des avancées socioéconomiques remarquables au cours des quelques dernières décennies et que la plupart des objectifs et des cibles du Millénaire pour le développement ont été atteints à l'échelle mondiale. Ces progrès accomplis à l'échelle de la planète n'ont pourtant pas profité pleinement à tous les pays. Les pays les moins avancés ont affiché des résultats disparates et la majorité d'entre eux, qui constituent le groupe de pays le plus pauvre et le plus vulnérable, n'a pas été à même d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, de nombreux pays parmi les moins avancés ont adopté des politiques plus vigoureuses, renforcé leur

gouvernance et obtenu des gains non négligeables en réduisant la prévalence de la pauvreté extrême, et amélioré les résultats obtenus en matière de santé et d'éducation. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international a été la plus lente dans les pays les moins avancés en situation de conflit ou d'après conflit, où une démarche spécifique adaptée au contexte s'impose, qui inclue des politiques nationales ciblées et le soutien de la communauté internationale.

4. Nous sommes conscients qu'en dépit de nombreux problèmes et obstacles, les pays les moins avancés disposent de ressources naturelles et humaines qui représentent un énorme potentiel pour la croissance économique, la qualité de vie, la prospérité et la sécurité alimentaire et énergétique mondiales. Aussi, un partenariat mondial renforcé, répondant effectivement aux besoins particuliers des pays les moins avancés, y compris des enfants, des jeunes et des femmes qui y vivent, contribuera-t-il à la cause de la paix, de la prospérité, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable pour tous.

5. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre intégrale, effective et rapide du Programme d'action d'Istanbul. Nous réaffirmons également notre attachement à la mise en œuvre intégrale et rapide du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et notre appui à son incorporation dans les politiques et programmes nationaux de développement des pays les moins avancés. Nous réaffirmons également notre détermination à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme dans le cadre d'un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, dans un esprit de solidarité mondiale, l'accent étant mis en particulier sur l'éradication de la pauvreté, la promotion d'une croissance inclusive et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

I. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et enseignements tirés

6. Nous constatons que les pays les moins avancés ont accompli des progrès considérables pour ce qui est d'obtenir des résultats positifs et durables en matière de développement, en dépit de difficultés et d'obstacles majeurs. Pour nombre d'entre eux, les résultats et les perspectives en matière de croissance ont régulièrement été satisfaisants. La plupart des pays les moins avancés ont intensifié la mobilisation et l'utilisation des ressources nationales en faveur du développement durable. L'appropriation et l'exercice des responsabilités au niveau national sont essentiels au regard de la constance des progrès dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul.

7. Nous notons avec inquiétude que, dans le contexte du ralentissement général de l'économie internationale, le groupe des pays les moins avancés subit une contraction des économies nationales, les taux de croissance ayant chuté de 5,1 % en 2014 à environ 4,5 % en 2015², taux sensiblement moindres que ceux enregistrés au cours de la période 2001-2010 et bien inférieurs à la cible de l'objectif de développement durable fixant à au moins 7 % la croissance annuelle du produit

² *World Economic Situation and Prospects 2016* (Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2016) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.C.2).

intérieur brut à court terme. Ceux qui dépendent très fortement des exportations de produits de base ont constaté un déclin marqué de leurs recettes d'exportation et de la croissance de leur produit intérieur brut.

8. Nous savons que bien des pays du groupe des moins avancés continuent de se heurter à de multiples problèmes structurels, y compris, entre autres, l'étroitesse de leurs bases de production et d'exportation, la stagnation des échanges et des flux d'investissements, le ralentissement de la croissance de la productivité, la mauvaise gouvernance des ressources foncières et naturelles et l'importance de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. À ces problèmes de longue date s'ajoutent des défis nouveaux et naissants comme les changements climatiques, les conséquences de plus en plus graves des catastrophes naturelles et des situations d'urgence sanitaire, les conflits, le déclin du prix des produits de base et l'accélération de la fuite des capitaux. Faute d'une transformation structurelle qui permette de remédier aux insuffisances institutionnelles et au déficit de moyens, les pays les moins avancés resteront vulnérables aux divers chocs économiques, sociaux et environnementaux.

9. Un appui extérieur solide et constant, reposant notamment sur l'aide publique au développement, est nécessaire pour compléter les ressources intérieures et les politiques et programmes nationaux afin d'aider efficacement les pays les moins avancés à résoudre ces problèmes majeurs. Nous savons aussi que les préférences actuellement accordées aux pays les moins avancés représentent une contribution importante.

10. Nous savons que pour concrétiser la promesse faite dans le Programme d'action d'Istanbul et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté, il est nécessaire d'agir rapidement dans les domaines liés à la capacité productive, aux infrastructures et à l'énergie, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement rural, à l'économie, au commerce et à l'investissement, à la bonne gouvernance à tous les niveaux, au développement humain, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, au financement du développement, à la science, à la technologie et à l'innovation, à la migration et aux envois de fonds et au renforcement de la résilience.

Objectifs d'ensemble, buts et cibles

11. Nous déclarons que si les pays les moins avancés ont fait des efforts considérables pour atteindre les objectifs, les buts et les cibles énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul, ces pays et leurs partenaires de développement ont encore beaucoup à faire. Il faut favoriser le progrès dans tous les secteurs. Nous réaffirmons notre engagement à accorder une attention spéciale aux pays les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

12. Nous félicitons les pays les moins avancés qui ont été admis au retrait de la liste et nous nous réjouissons du fait que de nombreux pays parmi les moins avancés satisfont aux critères de retrait et que beaucoup d'autres ont manifesté leur désir de sortir de cette catégorie. Nous notons avec préoccupation que, depuis la création de la catégorie des pays les moins avancés en 1971, quatre pays seulement ont officiellement été admis au retrait de la liste. Sur la base des tendances actuelles, il

faudra des efforts concertés et renouvelés pour permettre à la moitié des pays les moins avancés de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, comme envisagé dans le Programme d'action d'Istanbul. Il conviendrait de veiller à ce que les pays reclassés opèrent une transition sans heurt, conforme à leur stratégie, compte tenu du développement de chacun.

Capacité productive

13. Nous savons que l'accroissement de la capacité productive conduit à la croissance économique et au développement social inclusifs, et qu'il est indispensable pour ce qui est de parvenir au développement durable et de renforcer la résilience. Au cours des cinq années écoulées, les progrès ont été faibles en ce qui concerne la diversification de la production et la valeur ajoutée, ainsi que la participation effective des pays les moins avancés aux chaînes de valeur régionales et mondiales, autant d'éléments déterminants dans la perspective de mettre un terme à la marginalisation de ces pays, de renforcer les capacités de production, d'accélérer la transformation structurelle et d'assurer un plein emploi productif et un travail décent à tous avec un impact rapide sur l'éradication de la pauvreté. Cela requiert des politiques stratégiques aux niveaux infranational, national, régional et international, et des mesures sectorielles. À cet égard, la coopération et l'intégration régionales peuvent jouer un rôle de catalyseur.

Infrastructures et énergie

14. Nous soulignons que mettre en place des infrastructures matérielles durables et résilientes, promouvoir une industrialisation viable et encourager l'innovation constituent des préalables importants pour la croissance économique soutenue et le développement durable. Il est essentiel d'attirer des investissements substantiels et de stimuler suffisamment le développement technologique, notamment grâce aux partenariats entre secteur public et secteur privé, au financement novateur et à l'intégration régionale, en s'appuyant sur des politiques, des pratiques, des institutions et des réglementations nationales adaptées et transparentes véritablement propices à l'investissement. Il demeure également crucial pour le développement des infrastructures des pays les moins avancés que les partenaires de développement intensifient leur soutien financier et technique en faveur de la mise en place et de la gestion des infrastructures de ces pays, et que soit maintenu le soutien aux efforts que les pays les moins avancés font pour rendre les conditions sous-jacentes plus propices à l'investissement, promouvoir la science, la technologie et l'innovation et appuyer le transfert des compétences, connaissances et technologies requises aux fins du développement des infrastructures selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

15. Nous soulignons également que le déficit énergétique très prononcé que connaissent les pays les moins avancés entrave sérieusement leur transformation structurelle. Souvent, l'accès à l'énergie n'existe pas en raison du manque de financement, de technologie et d'infrastructures de production et d'approvisionnement et faute de réglementations et de compétences économiques et techniques idoines. La mise en valeur des compétences et le renforcement de la capacité des entreprises locales d'assurer la qualité du produit livré et des services offerts sur une base économiquement durable sont tout aussi importants pour ce qui est de mettre en place des systèmes énergétiques inclusifs dont puissent bénéficier les zones rurales et les couches les plus démunies de la population. Il sera crucial de

résoudre ces problèmes pour assurer à tous d'ici à 2030 l'accès à des services énergétiques fiables, durables, modernes et d'un coût abordable. Cet accès est un facteur déterminant, qui joue un rôle multiplicateur et peut pousser au développement du secteur privé, contribuer au renforcement de la capacité productive et à l'accroissement des échanges et améliorer l'accès à des services sociaux de base plus efficaces et la sécurité alimentaire. Assurer le progrès technologique est également déterminant pour ce qui est de trouver des solutions durables aux obstacles aussi bien économiques qu'environnementaux, par exemple en assurant le plein emploi productif et un travail décent pour tous et en promouvant l'efficacité énergétique.

Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition, et développement rural

16. Nous reconnaissons que les progrès en matière de développement du secteur agricole et des branches d'activité connexes, qui emploient plus de la moitié de la population dans la plupart des pays les moins avancés, sont cruciaux pour le développement durable.

17. Nous savons que la faible productivité agricole et l'accès à une alimentation saine d'un coût abordable restent des défis majeurs dans nombre des pays les moins avancés. Quelque 210 millions de personnes n'y ont pas accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive, principalement dans les zones rurales. De plus, ces pays s'urbanisent rapidement et la proportion de résidents urbains qui connaissent la faim et la malnutrition va grandissant. Des problèmes structurels continuent de nuire à leur secteur agricole, notamment l'insuffisance de l'investissement public et privé en faveur des infrastructures matérielles, de la recherche et des services de vulgarisation agricole, l'accès limité aux marchés, la précarité du régime foncier, en particulier pour les petits exploitants et les femmes, le renforcement modeste des capacités, la lenteur des réformes réglementaires et de la refonte des politiques ainsi que des avancées scientifiques et technologiques, les difficultés d'accès aux services financiers, y compris les assurances, le climat peu propice aux investissements, l'insuffisance des mesures d'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales, les restrictions commerciales et les distorsions qui entravent le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux et les modalités de gestion des stocks publics préjudiciables à la sécurité alimentaire, ainsi que les chocs économiques périodiques comme la fluctuation des cours. Nous constatons que moins de 7 % de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés est allouée au secteur agricole. Le développement agricole a par ailleurs subi les effets néfastes des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la moindre prévisibilité des régimes météorologiques, de la dégradation des sols, des intrusions salines, de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion du littoral, de la moindre disponibilité des ressources en eau et de la baisse de la qualité de l'eau dues aux sécheresses et aux inondations de plus en plus fréquentes, et de la contamination des sols et de l'eau. Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer ensemble pour relever ces défis dans les pays les moins avancés. Nous notons également que la gestion intégrée des ressources en eau et l'approche transversale des questions liées à l'eau, à l'alimentation et à l'énergie sont indispensables si on veut accroître les effets de synergie et faire les arbitrages nécessaires.

Économie, commerce et investissement

18. Nous constatons avec inquiétude que dans les pays les moins avancés, les taux de croissance ont chuté depuis 2011, et nous soulignons qu'il importe d'inverser cette tendance. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Istanbul, le commerce et l'investissement sont d'importants moteurs de la croissance économique, de la création d'emploi et de la transformation structurelle. L'enjeu est aussi d'encourager la croissance inclusive, notamment en autonomisant toutes les femmes et les filles et en parvenant à l'égalité des sexes, tout en promouvant le développement durable, sachant que le recul de la pauvreté n'est pas aussi rapide que la croissance économique.

19. Nous notons que quelques améliorations se sont produites ces cinq dernières années quant à l'accès aux marchés des produits des pays les moins avancés dans certains pays en développement. Nous trouvons préoccupant que les exportations des pays les moins avancés restent fortement concentrées sur quelques produits primaires sensibles à la volatilité du prix des produits de base et aux chocs économiques et environnementaux exogènes. La part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales stagne : établie à 1,1 % en 2014, elle est tombée à 0,97 % en 2015, chiffre bien éloigné de l'objectif de doublement d'ici à 2020 visé dans le Programme d'action d'Istanbul. Nous savons qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable est crucial pour promouvoir la diversification des exportations, les échanges et la croissance économique.

20. Nous constatons avec inquiétude que la part des pays les moins avancés dans l'investissement étranger direct, qui s'établit à 1,9 %, est quasiment inchangée par rapport à 2013, et que l'investissement étranger direct en faveur de ces pays reste concentré sur un petit nombre d'économies riches en ressources minérales. Nous soulignons que la diversification de l'économie et la création d'un environnement porteur pour les investissements à tous les niveaux, ainsi que l'adoption de politiques et de mesures plus efficaces et mieux ciblées par les pays les moins avancés, les pays réalisant des investissements étrangers directs, les organisations internationales et les autres parties prenantes, peuvent considérablement accroître les flux d'investissement étranger direct à destination des pays les moins avancés dans les prochaines années.

21. Nous savons que le plein emploi productif et le travail décent pour tous restent un objectif central des politiques macroéconomiques et budgétaires si on veut que la croissance profite à tous, en particulier aux populations pauvres, en privilégiant des stratégies complémentaires qui favorisent une expansion rapide de l'emploi productif dans les pays les moins avancés et optimisent la contribution des femmes et des jeunes à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

Bonne gouvernance à tous les niveaux et développement humain

22. Nous déclarons que la promotion et la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la transparence, la participation démocratique, l'état de droit aux niveaux national et international, le développement humain, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentiels à la paix, à la prospérité et au développement durable dans les pays les moins avancés. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, ces pays ont fait certains progrès dans ces domaines, mais des efforts considérables demeurent nécessaires. Plusieurs d'entre

eux ont rallié le Partenariat pour le gouvernement ouvert et nous nous félicitons de ce qu'ils font pour rendre leur gouvernement plus ouvert, plus responsable et plus prompt à répondre aux attentes des citoyens. Quarante-deux des pays les moins avancés sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Des progrès notables ont été faits quant à l'objectif de l'enseignement primaire pour tous, y compris la parité entre les sexes, dans un tiers des pays les moins avancés. Dans ces pays, près de 20 % de l'ensemble des parlementaires sont des femmes. Nous savons aussi que la pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que les femmes et les filles continueront de se voir refuser la possibilité de jouir de l'intégralité de leurs droits fondamentaux et de toutes les chances qui s'offrent à elles.

23. Nous savons que des ressources humaines qualifiées et compétentes peuvent concourir de façon déterminante au développement durable dans les pays les moins avancés. Si des progrès majeurs ont été faits quant à l'objectif de l'enseignement primaire et secondaire pour tous, il reste encore beaucoup à faire pour que les plus de 24 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés et les plus de 22 millions d'adolescents non scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire des pays les moins avancés aient accès à une éducation de qualité. Ces pays et leurs partenaires de développement doivent redoubler d'efforts pour assurer la bonne qualité de l'éducation et veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi et à un travail décent.

24. Nous notons qu'il faut s'employer davantage à mobiliser les jeunes et à leur donner des moyens d'agir. Il faut leur offrir la possibilité de s'instruire, de travailler et de participer aux processus de décision, ainsi que de contribuer à l'édification de sociétés inclusives et pacifiques exemptes de violence. Des efforts particuliers doivent être faits pour que tous les jeunes, y compris les filles, aient accès aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et puissent accéder aussi, sur un pied d'égalité, à une éducation de qualité à tous les niveaux : à l'enseignement préscolaire et à l'éducation primaire, secondaire et supérieure ainsi qu'à la formation technique et professionnelle. À cet égard, nous notons avec préoccupation qu'aucun progrès n'a été fait pour ce qui est de réduire les écarts entre les garçons et les filles dans les domaines de l'accès à l'enseignement secondaire, du maintien dans le système scolaire et de l'achèvement des études secondaires.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles

25. Nous savons que de plus amples efforts sont requis pour lever les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles en matière de violence sexiste et d'accès à un cadre d'apprentissage sûr, à une éducation de qualité, aux systèmes de justice pénale, aux services de santé, y compris la santé sexuelle et procréative, à l'eau potable et aux moyens d'assainissement, et en ce qui concerne l'égalité des chances en matière économique pour ce qui est notamment de l'emploi, du travail décent, de l'égalité des salaires pour un travail égal ou de valeur égale, de l'accès à l'entrepreneuriat, de la participation aux échanges commerciaux, de l'accès aux ressources productives et à la propriété de ces ressources, y compris la propriété foncière et d'autres formes de propriété, et de l'accès au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles et aux nouvelles technologies dont elles ont besoin. Les femmes et les filles sont en outre plus vulnérables aux incidences des changements climatiques. Nous devons être plus attentifs à la participation pleine et effective des

femmes et des filles à la prise de décision à tous les niveaux, et œuvrer à l'élimination de la discrimination, de toutes les formes de violence et des pratiques préjudiciables pour les femmes et les filles, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines.

26. Nous réaffirmons que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et la possibilité pour toute personne d'exercer l'intégralité de ses droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable et à un développement durable. Nous réaffirmons la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales.

Financement du développement

27. Nous constatons que des ressources publiques intérieures supplémentaires appréciables, complétées au besoin par une aide internationale, seront d'importance critique pour le développement durable et pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba font valoir le caractère déterminant de la mobilisation des ressources nationales, renforcé par le principe de la prise en main des programmes par les pays et la contribution importante de l'investissement privé, y compris l'investissement étranger direct, pour la réalisation du développement durable. Si les pays les moins avancés ont fait des efforts considérables pour mobiliser les ressources nationales et attirer l'investissement privé, de nouveaux progrès sont nécessaires.

28. Nous notons que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des Vingt, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international a permis de réaliser des progrès sur le plan international pour ce qui est de recenser, en vue d'y remédier, les problèmes que l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des profits constituent pour les pays en développement, et de veiller à ce que tous les pays, y compris les pays les moins avancés, puissent tirer parti de l'accroissement de la transparence fiscale et de l'échange d'informations, par exemple en appliquant la nouvelle norme internationale d'échange automatique d'informations.

29. Nous constatons avec inquiétude aussi les effets des flux financiers illicites, qui privent de ressources les pays les moins avancés. Ces flux jouent contre la mobilisation des ressources nationales et la viabilité des finances publiques. Les activités qui les sous-tendent, comme la corruption, les détournements de fonds, les malversations, la fraude fiscale, le recours aux paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés, le blanchiment d'argent et l'exploitation illégale des ressources naturelles, sont également préjudiciables au développement. Nous soulignons qu'il importe de conjuguer nos efforts, y compris en intensifiant la coopération internationale, pour endiguer la corruption et identifier, geler et recouvrer les avoirs volés afin de les rendre à leurs pays d'origine, dans l'esprit de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

30. Nous constatons que le financement public international est un complément majeur des efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques sur le plan national. Pour le groupe des pays les moins avancés, l'aide publique au

développement reste la principale source de financement extérieur. Le déclin enregistré ces dernières années par l'aide publique au développement destinée à ces pays est inquiétante et le taux de 0,09 % du revenu national brut atteint en 2014 est resté inférieur au taux de 0,15 % à 0,20 % que de nombreux pays développés se sont donné pour objectif. Dans ce contexte, nous notons l'augmentation de 4 % en valeur réelle de l'aide publique au développement bilatérale destinée aux pays les moins avancés en 2015 et les prévisions selon lesquelles la part de l'aide publique au développement qui sera allouée à ces pays continuera d'augmenter en 2016-2019, ce qui donne à penser que les pays développés s'emploient à inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés conformément à l'engagement pris en ce sens par l'Organisation de coopération et de développement économiques à la réunion de haut niveau qu'elle a tenue en 2014. Nous constatons avec préoccupation que l'investissement étranger direct destiné à ces pays est resté constant en proportion et concentré sur un petit nombre de pays et de secteurs. Nous notons aussi l'importance croissante des envois de fonds.

31. Nous nous félicitons de la récente décision prise par le Conseil d'administration du Fonds monétaire international d'augmenter de 50 % l'accès des pays les plus pauvres et les plus vulnérables à ses ressources concessionnelles.

32. Nous avons conscience des défis que le surendettement et la soutenabilité de la dette représentent pour certains pays parmi les moins avancés. Nous savons que la soutenabilité à long terme de la dette dépend notamment de la croissance économique, de la mobilisation des ressources nationales et internationales, des possibilités d'exportation des pays débiteurs, d'une gestion viable de la dette, de l'application de politiques macroéconomiques saines qui favorisent également la création d'emplois, de la gestion avisée des finances publiques à tous les niveaux, de l'établissement de cadres réglementaires transparents et efficaces, et de la capacité de surmonter les problèmes de développement structurels.

Science, technologie et innovation

33. Nous savons qu'il est recommandé, dans le Programme d'action d'Istanbul, que les pays les moins avancés et les partenaires de développement déploient des efforts concertés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner aux pays les moins avancés les moyens de trouver et d'appliquer des solutions novatrices face aux défis auxquels ils se heurtent en matière de développement durable et pour favoriser des capacités endogènes de recherche-développement qui leur permettent de surmonter les obstacles structurels auxquels ils sont confrontés sur la voie du développement durable. Si la science, la technologie et l'innovation revêtent une importance cruciale en matière de développement, les pays les moins avancés n'ont pas accompli de progrès significatifs dans ce domaine depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. Il est préoccupant de constater que dans les pays les moins avancés, moins de 7 % des ménages ont accès à Internet, que nombre de ces pays ne disposent pas d'un accès aux technologies de l'information et des communications à un coût abordable et que, pour la plupart des pauvres, les promesses en matière de science, de technologie et d'innovation ne se sont pas concrétisées, et nous jugeons essentiel de mettre pleinement à profit la technologie pour combler le fossé numérique. À cet égard, nous soulignons le rôle de plus en plus important que jouent la science, la technologie et l'innovation au service du développement, y compris dans les pays les moins avancés.

Renforcement de la résilience

34. Nous jugeons extrêmement préoccupant qu'en raison du peu de moyens dont ils disposent, les pays les moins avancés se trouvent touchés de façon disproportionnée par les effets néfastes des changements climatiques, notamment les sécheresses persistantes et les phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse du niveau de la mer, l'érosion du littoral, les intrusions salines, les vidanges brutales de lacs glaciaires, l'acidification des océans et l'aggravation de la fréquence ainsi que des conséquences des catastrophes naturelles ou anthropiques, qui viennent hypothéquer encore davantage la sécurité alimentaire et l'efficacité des efforts visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable. Nous sommes très inquiets de constater que les zones côtières et les pays les moins avancés côtiers de faible altitude peuvent être gravement touchés par la hausse des températures dans le monde, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans et d'autres effets des changements climatiques. Nous estimons préoccupant que les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux aient souvent des effets disproportionnés sur les femmes et les filles.

35. Nous notons que la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux divers chocs et catastrophes, ainsi qu'aux changements climatiques, a été relevée dans le Programme d'action d'Istanbul, et nous soulignons que cette fragilité risque de remettre en question bon nombre des avancées obtenues par ces pays en matière de développement au cours de la dernière décennie. La plus grande vulnérabilité des pays les moins avancés et le fait que les risques auxquels ils sont exposés dépassent souvent de beaucoup leurs capacités d'intervention et de relèvement ont été reconnus dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Nous réaffirmons que pour pallier cette vulnérabilité, il faut d'urgence renforcer la coopération internationale et mettre en place des partenariats véritables et durables aux niveaux régional et international afin d'aider ces pays à devenir plus résilients. Nous notons également qu'il importe que soient adoptés et appliqués des stratégies et plans nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe, en vue d'éviter l'apparition de nouveaux risques, de réduire les risques existants et de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et environnementale. Nous nous félicitons que les pays les moins avancés soient nombreux à avoir communiqué leurs contributions prévues déterminées au niveau national et à avoir conçu et mis en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ancrées dans les plans nationaux de développement, en mettant l'accent sur l'adoption de mesures préventives et d'une approche multipartite. Toutefois, leurs efforts n'ont eu jusqu'ici qu'un succès limité, faute de moyens et de ressources adéquats, y compris à l'échelon infranational. Bien que la plupart des pays les moins avancés aient mis en place des programmes de protection sociale sous une forme ou une autre, la couverture reste souvent très limitée.

36. À cet égard, nous reconnaissons qu'il est important de remédier à ces vulnérabilités et nous avons commencé de prendre des mesures dans différentes instances multilatérales pour améliorer la résilience face à un grand nombre des différentes crises et nouveaux défis décrits dans le Programme d'action d'Istanbul, comme l'ouverture du Guichet de financement des ripostes aux crises par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, qui aide les pays à faire face aux catastrophes naturelles et autres crises, la création du Fonds pour les pays les moins avancés, pour lequel les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant de 248 millions de dollars au cours de la vingt et unième

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le lancement d'initiatives par le Fonds monétaire international, telles que la levée temporaire des taux d'intérêt pour les prêts consentis au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et l'octroi d'aides financières au titre de l'allègement de la dette dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, initiatives qui jouent également un rôle important dans le renforcement de la résilience des pays les moins avancés. Il convient d'améliorer les mesures prises à l'échelle nationale et internationale afin d'atténuer et de gérer les risques et de remédier à la vulnérabilité des pays les moins avancés face à différents types de chocs et de crises.

37. Nous reconnaissons que les pays les moins avancés qui sont en situation de conflit ou d'après conflit et ceux qui connaissent une instabilité politique ou se trouvent dans l'incapacité de fournir des services publics de base se heurtent à des problèmes structurels spécifiques et exigent l'adoption d'approches adaptées au contexte national, y compris des politiques nationales ciblées et des mesures internationales de soutien destinées à régler ces problèmes et à favoriser la consolidation de la paix, les activités d'édification de l'État et le développement durable. Nous prenons note des principes affirmés dans le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles par le Groupe G7+, qui réunit des pays qui sont ou ont été touchés par un conflit.

38. Nous prenons acte de la tenue de la Conférence ministérielle sur les nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés, à Cotonou (Bénin) du 28 au 31 juillet 2014, de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique sur le reclassement et le programme de développement pour l'après-2015, à Katmandou du 16 au 18 décembre 2014, et de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés d'Afrique sur les transformations structurelles, le reclassement et le programme de développement pour l'après-2015, à Milan (Italie) du 8 au 10 juin 2015.

II. Perspectives d'avenir et recommandations

Recommandations d'ordre général

39. Il est nécessaire de déployer des efforts de planification à l'échelle nationale et internationale pour pouvoir atteindre les objectifs concrets énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. Nous invitons les pays les moins avancés à continuer d'intégrer le Programme d'action dans leurs plans de développement nationaux et sectoriels, et leurs partenaires de développement à faire de même avec leurs politiques, activités et programmes de coopération, selon qu'il conviendra.

40. Nous réaffirmons les principes devant guider l'application du Programme d'action d'Istanbul : prise en main et direction par les pays, une démarche intégrée, un véritable travail de partenariat, une optique orientée vers les résultats, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, l'équité, le droit à se faire entendre et à être représenté, et une situation d'équilibre entre État et marché.

41. Nous nous félicitons qu'il soit souligné, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

(2015-2030), que les pays les plus vulnérables, et notamment les pays les moins avancés, méritent une attention particulière, nous constatons avec satisfaction que ces textes expriment bien les préoccupations et aspirations des pays les moins avancés et nous rappelons la décision figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, au sujet de l'établissement de liens tangibles avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, concernant notamment les pays les moins avancés. Nous soulignons que la mise en œuvre des programmes adoptés récemment et du Programme d'action d'Istanbul nécessitent une synergie considérable à l'échelle nationale et infranationale et nous encourageons le déploiement d'efforts coordonnés et cohérents dans le cadre de la suite donnée à leur mise en œuvre.

42. Nous sommes conscients que de véritables partenariats multipartites efficaces et durables peuvent jouer un rôle important de promotion du développement durable. Nous encouragerons la mutualisation des connaissances et la promotion de la coopération et des partenariats entre parties prenantes, notamment entre les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires et la société civile, dans les secteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux priorités et stratégies nationales. Nous nous engageons à favoriser l'instauration de conditions propices au développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs, ainsi qu'à redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable.

43. Nous appelons à un renforcement des moyens statistiques des pays les moins avancés, avec l'appui et la coopération de la communauté internationale, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par sexe, âge, emplacement géographique, niveau de revenu, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays, et de les exploiter davantage, ces données étant nécessaires à l'efficacité des politiques et à l'efficacité de l'accompagnement et du suivi. Nous invitons les pays les moins avancés à faire le point de la situation en ce qui concerne les statistiques et données disponibles pour mesurer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable et dans l'application du Programme d'action d'Istanbul à l'échelle nationale et locale, identifier les lacunes et renforcer les ressources statistiques pour s'assurer que l'on dispose de données fiables qui permettent de produire des statistiques et de suivre les résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable. Les partenaires de développement et organisations internationales compétentes devraient prendre dans ce cadre des mesures de coopération internationale, et notamment offrir un soutien technique et financier aux pays les moins avancés, et nous encourageons l'adoption de mesures de ce type dans le cadre des partenariats en vigueur.

Renforcement des moyens de production

44. Nous apprécions l'importance que revêt la mise en place de capacités productives, qui sont un facteur clef du développement des pays les moins avancés et de leur reclassement, et nous demandons à ces pays et à leurs partenaires de développement de mettre davantage l'accent sur les politiques et moyens propres à remédier à l'insuffisance des capacités de production. Nous constatons que les flux de capitaux privés, en particulier les investissements étrangers directs, jouent un rôle complémentaire et catalyseur dans la mise en place et le renforcement des moyens de production des pays les moins avancés. Nous demandons à ces pays

d'instaurer des conditions encore plus favorables à l'investissement, et aux partenaires de développement de continuer à fournir à ces pays un appui technique et financier pour mieux les aider à renforcer leurs moyens de production, notamment en améliorant leurs capacités de gestion. Nous notons que les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale aident les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en leur proposant une assistance technique directe et en offrant des formations aux autorités nationales, et nous les invitons à accroître encore ce soutien, en répondant aux demandes et aux besoins de ces pays, dans le respect des engagements pris et conformément aux politiques et stratégies nationales de développement.

Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

45. Nous rappelons les résolutions de l'Assemblée générale 59/209 du 20 décembre 2004 et 67/221 du 21 décembre 2012 sur l'importance d'une transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés. Nous soulignons que si les efforts des pays les moins avancés pour obtenir un reclassement supposent de leur part une stratégie d'appropriation et d'encadrement de leur propre développement, puisque c'est à chaque pays qu'incombe au premier chef la responsabilité de son développement, ils doivent s'accompagner de relations de partenariat internationales concrètes et substantielles, établies dans un esprit de responsabilité mutuelle au regard des résultats obtenus en matière de développement.

46. Nous engageons les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à redoubler d'efforts, de manière concertée, pour atteindre l'objectif du Programme d'action d'Istanbul consistant à faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Il importe aussi que le reclassement soit considéré non pas comme une ligne de démarcation, mais plutôt comme un mouvement volontaire vers un développement économique soutenu de meilleure qualité et une transformation structurelle bénéfique et inclusive. Nous soulignons que la clef du succès réside dans l'adoption d'une stratégie autorisant une transition sans heurt par les pays sortant de la catégorie des moins avancés. Nous engageons les partenaires de développement, les partenaires commerciaux et les organismes des Nations Unies à continuer de faciliter la mise en œuvre des stratégies de transition des pays les moins avancés, et d'aider les pays reclassés à opérer leur transition sans heurt, en évitant toute réduction brutale de l'aide publique au développement ou de l'assistance technique qu'ils leur accordent.

47. Nous invitons les partenaires de développement et partenaires commerciaux à envisager d'accorder aux pays reclassés, sur une base bilatérale, les préférences commerciales qui leur étaient autrefois consenties du fait de leur appartenance à la catégorie des moins avancés, ou de les faire évoluer de manière progressive afin d'éviter toute réduction brutale.

48. Nous connaissons l'importance des examens effectués par le Comité des politiques de développement pour déterminer si un pays remplit les critères de reclassement. Nous recommandons que ces examens soient exhaustifs et qu'ils tiennent compte de tous les aspects de l'évolution des conditions internationales de développement, et notamment des programmes entrant en ligne de compte.

Infrastructures et énergie

49. Nous rappelons les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Istanbul : porter l'approvisionnement total en énergie primaire par habitant dans les pays les moins avancés au même niveau que dans les autres pays en développement; accroître notablement la part d'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020; améliorer les capacités de production, d'échanges et de distribution d'énergie dans le but de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, d'ici à 2030. Nous savons que le financement des infrastructures et de l'accès universel à des services énergétiques modernes, y compris au niveau infranational, reste un défi de taille pour les pays les moins avancés.

50. Nous soulignons qu'il convient d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés tout au long de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) ainsi que dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, du Forum annuel sur l'énergie durable pour tous tenu récemment, et de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, en vue d'assurer la réalisation de l'objectif consistant à garantir d'ici à 2030 l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et de répondre aux besoins en infrastructures des pays les moins avancés.

51. Nous engageons les partenaires de développement à continuer d'appuyer les efforts que déploient les pays les moins avancés pour développer leurs secteurs énergétiques pour ce qui est de la production, de la distribution et de l'efficacité énergétique, y compris des énergies renouvelables, d'autres sources d'énergie propre et du gaz naturel, notamment en intensifiant leur assistance financière et technique et en facilitant l'investissement privé, dans le respect des priorités et besoins définis au niveau national. Nous soulignons que le fait d'accroître sensiblement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et d'améliorer l'efficacité énergétique peut contribuer à rendre l'énergie plus accessible dans les pays les moins avancés. Promouvoir des solutions permettant un accès à l'électricité hors réseau est un moyen efficace et économique d'améliorer l'accès des populations pauvres à l'énergie. Nous nous efforcerons de fournir une aide adéquate et de faciliter l'accès à la recherche et à la technologie relatives à l'énergie propre, de développer les infrastructures et de moderniser les techniques d'approvisionnement des pays les moins avancés en services énergétiques modernes et durables.

52. Nous intégrerons à nos stratégies nationales de développement durable des plans d'investissement dans de solides infrastructures de qualité, tout en veillant à renforcer les atouts nationaux. Nous réaffirmons notre engagement de renforcer l'appui financier et technique que nous fournissons aux pays les moins avancés pour les aider à développer leurs infrastructures conformément à leurs besoins et aux priorités qu'ils ont définies au niveau sectoriel et en matière de développement et, s'il y a lieu, de débloquer des fonds à des conditions favorables pour accélérer la mobilisation et optimiser l'exploitation d'autres sources de financement pour le développement et la gestion des infrastructures. Nous apporterons un soutien technique et financier aux pays les moins avancés pour les aider à traduire leurs plans en réserves de projets concrets et en projets individuels réalisables, notamment s'agissant des études de faisabilité, de la négociation de contrats complexes et de la gestion de projet.

53. Nous recommandons que toutes les formes de financement et tous les outils et mécanismes disponibles en la matière – ressources nationales, fonds privés, subventions au titre de l'aide publique au développement et autres formes de coopération internationale en matière de développement, partenariats public-privé, prêts à des conditions libérales ou non, financement composite, véhicules financiers à vocation spéciale, financement de projet sans garantie, instruments de réduction des risques, structures de financement commun et autres méthodes novatrices – soient exploités. Nous invitons les institutions de financement du développement et les partenaires de développement à investir plus massivement et de façon plus coordonnée dans des projets d'infrastructure dans les pays les moins avancés, en veillant à atténuer et partager les risques et à mettre en place des garanties.

Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition et développement rural

54. Nous soutenons l'initiative Défi Faim zéro du Secrétaire général et recommandons une montée en puissance des investissements durables et responsables, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, visant à favoriser l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des ressources en eau, notamment grâce à la mise en place, au niveau international, d'une coopération entre secteurs public et privé dans le domaine des infrastructures rurales et urbaines, la nutrition, la stabilité des régimes de propriété foncière, les services de recherche et de vulgarisation agricoles, l'accès aux marchés et aux moyens financiers, en particulier pour les petits exploitants, la construction de systèmes d'irrigation, le développement et le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, la promotion de pratiques agricoles viables et résilientes et la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires. Nous réaffirmons notre détermination à œuvrer en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des océans et des mers et de leurs ressources dans le cadre du développement durable et à accroître les avantages économiques que les pays les moins avancés qui sont par ailleurs de petits États insulaires en développement et des États côtiers tirent de l'utilisation durable des ressources marines, moyennant notamment la gestion viable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme, d'ici à 2030.

55. Nous nous engageons en outre à soutenir le renforcement des liens économiques, sociaux et environnementaux entre les zones urbaines, périurbaines et rurales en améliorant la planification nationale, régionale et locale du développement, y compris grâce à une gestion viable des ressources en eau, et à redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. Nous nous efforcerons également d'accroître les investissements qui soutiennent des mesures efficaces d'amélioration de l'alimentation et de la nutrition, y compris dans les situations d'urgence, en privilégiant tout particulièrement l'appui à l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

56. Nous rappelons notre engagement en faveur de l'autonomisation des agricultrices, ce qui passe notamment par la possibilité d'accéder aux terres et de disposer de celles-ci ainsi que d'autres moyens de production.

57. Nous réaffirmons la nécessité de prendre les mesures nécessaires aux niveaux national et international pour accroître la productivité agricole des pays les moins avancés. Nous prenons note de l'existence des cadres régionaux régissant les mécanismes de réserve alimentaire d'urgence et sommes conscients de l'importance

de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence et de la nécessité de renforcer la résilience. Nous invitons à cet égard la communauté internationale à envisager de renforcer ce type de coopération au niveau régional, en particulier au bénéfice des pays les moins avancés. Nous continuerons d'étudier les moyens d'améliorer l'efficacité des mécanismes de réserve alimentaire pour ce qui est de répondre aux situations d'urgence alimentaire en cas de crise humanitaire ou de réduire l'instabilité des prix dans ces pays. Nous considérons que les pays les moins avancés doivent essentiellement faire porter leurs efforts sur la diversification des produits de base et l'ajout de valeur ainsi que sur leur participation effective aux chaînes de valeur régionales et internationales et au commerce agricole international, mesures cruciales pour sortir de la marginalisation, renforcer leurs capacités productives, accélérer leur transformation structurelle et assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous de façon à réduire rapidement et durablement la pauvreté.

58. Nous réaffirmons notre engagement de protéger, restaurer et utiliser de façon durable les écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris les forêts, en mettant un terme à la perte de biodiversité et en luttant contre la dégradation des terres et des sols et contre la désertification. Une telle action aurait de multiples avantages, notamment la sécurité alimentaire, l'amélioration des conditions de vie des populations touchées et l'élimination de la pauvreté, et contribuerait à instaurer la paix et la sécurité tout en permettant aux pays les moins avancés d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter efficacement. Nous nous emploierons également à promouvoir des modes de consommation et de production durables, notamment en nous efforçant de réduire les pertes alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Commerce et investissements

59. Nous réaffirmons le rôle primordial de l'Organisation mondiale du commerce, instance mondiale chargée de l'établissement des règles et de la gouvernance dans le domaine commercial. Nous savons à quel point le système commercial multilatéral réglementé a concouru à la solidité et à la stabilité de l'économie mondiale. Nous saluons de nouveau le fait que l'initiative des décisions de l'Organisation revienne à ses membres et que ces décisions soient prises de manière transparente, ouverte et consensuelle.

60. Nous prenons note de l'engagement pris par les membres de l'Organisation mondiale du commerce de renforcer le système commercial multilatéral afin qu'il soit un puissant moteur de l'action visant à permettre à tous les membres de garantir à leur population une prospérité et un bien-être sans exclusive et qu'il réponde aux besoins de développement propres aux États membres qui figurent au nombre des pays en développement et, en particulier, des pays les moins avancés.

61. Nous réaffirmons notre engagement d'accroître sensiblement la part des pays les moins avancés dans les échanges internationaux dans le but de multiplier par deux la part des exportations de ces pays dans les exportations mondiales d'ici à 2020, notamment en élargissant la base des produits d'exportation.

62. À cet égard, nous exhortons les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement à mettre à profit les initiatives et programmes existants et à se référer par exemple aux décisions ministérielles de l'Organisation mondiale du

commerce sur la mise en œuvre d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés, ainsi que sur l'initiative Aide pour le commerce. Nous accroîtrons l'aide pour le commerce, à l'intention notamment des pays les moins avancés, auxquels nous nous efforcerons d'allouer une proportion grandissante de cette aide, qui doit être apportée conformément aux principes de l'efficacité de la coopération pour le développement. Tout effort supplémentaire tendant à renforcer la coopération entre pays en développement à cette fin est le bienvenu. Nous engageons les pays les moins avancés à intégrer le commerce dans leurs plans de développement nationaux. Dans cette perspective, nous nous félicitons que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés soit entré dans sa deuxième phase, et, étant donné que le Cadre est un moyen d'application des réformes et qu'il a été jugé nécessaire de le maintenir, nous demandons instamment aux membres de contribuer à la reconstitution rapide du fonds d'affectation spéciale qui lui est associé afin d'en poursuivre la mise en œuvre de façon efficace et sans interruption entre 2016 et 2023.

63. Nous prions instamment les membres de l'Organisation mondiale du commerce de poursuivre les efforts qu'ils déploient pour accélérer l'accession à l'Organisation de tous les pays les moins avancés qui ont engagé des négociations en ce sens et nous accueillons avec satisfaction les directives de 2012 relatives à l'accession des pays les moins avancés.

64. Nous demandons à tous les partenaires qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce de mettre en œuvre toutes les décisions ministérielles de cette dernière, en particulier celles qui sont favorables aux pays les moins avancés. Nous prions les partenaires de développement de continuer à fournir à ces pays un appui concret afin qu'ils procèdent à une diversification de leurs produits d'exportation, qui leur permettrait notamment de pénétrer des marchés dynamiques du commerce mondial, et de se conformer aux dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce pour les aider à accroître leur part dans le commerce mondial et à accroître la valeur ajoutée de leurs exportations.

65. Nous réaffirmons notre engagement commun de promouvoir des cadres stratégiques et réglementaires relatifs à l'investissement direct étranger et aux autres flux de ressources destinés aux pays les moins avancés qui concernent des domaines essentiels tels que le développement des infrastructures, le commerce et sa facilitation, la recherche et le développement et le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

66. Pour renforcer la promotion de l'investissement, nous recommandons également de créer au niveau national des cadres réglementaires et des politiques permettant aux entreprises d'innover, d'investir et de transformer la technologie en emplois et en une croissance économique partagée. Nous demandons également que les pays les moins avancés s'engagent plus résolument en faveur de l'intégration régionale et que la communauté internationale intensifie son appui dans ce domaine, dans le but d'élargir les marchés, de promouvoir la facilitation du commerce par la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et d'œuvrer au développement des infrastructures transfrontières, à la création de chaînes de valeur régionales et à la coopération régionale, toutes mesures qui seront source de stabilité et de progrès dans la région.

Il est particulièrement utile de mettre en place de véritables partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile et au sein de chacun d'eux pour faire face à des problèmes complexes et interdépendants.

67. Nous rappelons la décision, énoncée dans le Programme d'action d'Istanbul et réitérée dans la résolution 67/220 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2012, d'adopter, d'étendre et de mettre en œuvre des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. Nous saluons la décision figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion des investissements en faveur des pays les moins avancés et d'offrir une aide financière et technique aux fins de la préparation des projets et de la négociation des contrats, du soutien consultatif apporté en cas de différend lié aux investissements et de l'accès à l'information sur les facilités d'investissements, l'assurance et les garanties contre les risques telles que celles offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

68. Nous estimons qu'en mettant en place des politiques, des activités et des stratégies consolidées et mieux ciblées, les pays les moins avancés, les pays d'origine de l'investissement étranger direct, les organisations internationales et les autres parties prenantes peuvent concourir à accroître considérablement les flux à destination des pays les moins avancés. Nous encourageons ces pays à continuer de créer des conditions plus favorables à l'investissement et à instaurer de façon durable des mécanismes de promotion de l'investissement au niveau national, et nous encourageons les partenaires de développement à continuer d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités pour les rendre plus attractifs en matière d'investissement direct étranger.

69. Nous invitons à cet égard le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à inscrire la question des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés à l'ordre du jour du Conseil, en vue d'accroître l'efficacité générale des activités d'appui menées par le système des Nations Unies qui peuvent contribuer à améliorer les flux d'investissement direct étranger vers les pays les moins avancés et l'aptitude de ces derniers à les attirer. Nous invitons par ailleurs le Conseil économique et social à débattre, lors de son prochain forum annuel sur le suivi du financement du développement, de l'adoption et de la mise en œuvre de régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés, conformément aux résolutions relatives à cette question, notamment la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, consacrée au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, où figure le mandat du forum annuel sur le suivi du financement du développement. Nous rappelons que les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seront intégrées dans les travaux globaux de suivi et d'examen de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

70. Nous demandons à la CNUCED de continuer d'aider les pays les moins avancés à attirer et exploiter l'investissement direct étranger et à en tirer profit, au moyen notamment de son Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, de ses examens de la politique d'investissement, de ses guides de l'investissement et de ses autres activités de promotion de

l'investissement. Nous encourageons les pays les moins avancés à tirer un meilleur parti de ces programmes, que nous demandons aux partenaires de développement de continuer à financer au moyen de contributions volontaires. Nous invitons les autres entités des Nations Unies et organisations internationales compétentes à continuer de soutenir les pays les moins avancés dans le domaine de la promotion de l'investissement, selon qu'il conviendra et conformément à leurs mandats respectifs.

71. Les pays les moins avancés sont également encouragés à tirer parti des mécanismes d'appui existant dans les domaines du commerce et de l'investissement. La Banque mondiale, la CNUCED et l'Organisation de coopération et de développement économiques proposent ainsi plusieurs programmes relatifs à l'assurance et aux garanties contre les risques ainsi qu'un appui consultatif technique en matière de négociation et de règlement des différends dans le domaine de l'investissement.

Bonne gouvernance à tous les niveaux

72. Nous rappelons l'objectif du Programme d'action d'Istanbul : garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux, en renforçant les processus et les institutions démocratiques et l'état de droit, en améliorant l'efficacité, la cohérence, la transparence et la participation, en œuvrant à la protection et à la promotion des droits de l'homme et en réduisant la corruption et en renforçant la capacité des gouvernements des pays les moins avancés de jouer un rôle efficace dans le développement économique et social national. Le fait d'améliorer la participation, de donner à la société civile, aux jeunes et aux femmes les moyens d'agir et de renforcer l'action collective contribuera à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Dans cet esprit, nous invitons les pays les moins avancés à prendre une large part, selon qu'il conviendra, à des partenariats et à des conventions ou initiatives internationales comme la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Nous prenons note également des travaux du Partenariat pour le gouvernement ouvert. Nous demandons en outre aux pays les moins avancés qui ne l'ont pas encore fait de mettre leur législation nationale en conformité avec les obligations que leur font les accords internationaux auxquels ils ont adhéré ou auxquels ils sont parties.

73. Nous considérons qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, inversement, que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. À cet égard, nous estimons que les problèmes de développement que posent les conflits entravent le développement et peuvent, de surcroît, réduire à néant des décennies d'avancées. Nous engageons donc les pays les moins avancés à acquérir, avec l'aide des partenaires de développement, selon qu'il conviendra, la résilience nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des conflits dans leur pays et leur région. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les pays les moins avancés en conflit ou sortant d'un conflit et, en particulier, ceux qui pâtissent de la violence interne ou de la violence transfrontière, surtout de la menace que représentent l'extrémisme violent et le terrorisme international, à promouvoir l'avènement de sociétés inclusives et pacifiques aux fins du développement durable. Nous prendrons également des mesures pour que les femmes soient associées à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État.

Développement humain et social, enfants et jeunes

74. Nous considérons qu'une éducation de qualité et une formation professionnelle sont les fondements de l'apprentissage tout au long de la vie et, plus généralement, du développement humain. C'est pourquoi nous nous associons à l'engagement pris à l'échelle mondiale d'offrir à tous, dans les pays les moins avancés, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, un enseignement de qualité jusqu'à la fin du cycle secondaire et nous nous engageons de nouveau à renforcer l'enseignement et la formation techniques, professionnels et supérieurs, en veillant à ce que les femmes et les hommes y aient égal accès. Nous réaffirmons également qu'il faut investir dans les ressources humaines et les capacités institutionnelles pour que l'économie soit diversifiée et résiliente et qu'elle repose sur un large éventail de secteurs, de manière à réduire l'instabilité économique des pays et à permettre à ceux-ci de toucher un dividende démographique. Les programmes d'enseignement technique et professionnel et de formation pratique doivent tenir compte des besoins des entreprises locales et permettre de former des ressources humaines qualifiées, ce qui peut aussi aider ces entreprises à investir dans les moyens technologiques nécessaires à leur progression dans la chaîne de valeur. Nous continuerons de nous employer à atteindre l'égalité des sexes pour ce qui est des taux de scolarisation et d'achèvement des études secondaires et supérieures. À cet égard, nous demandons de nouveau aux partenaires de développement de continuer d'offrir aux étudiants et aux stagiaires des pays les moins avancés des bourses d'études et des stages, en particulier dans les domaines de la science, des technologies, de l'administration des entreprises et de l'économie, et d'inciter, selon qu'il conviendra, les établissements d'enseignement supérieur à le faire.

75. Nous savons que la présente génération de jeunes âgés de moins de 25 ans est la plus nombreuse de toute l'histoire de l'humanité. Les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont des acteurs clefs du changement visant à bâtir un avenir meilleur et, lorsqu'on leur en donne les moyens, ils peuvent défendre leurs intérêts et ceux de leur communauté. Nous défendrons et nous protégerons les droits des enfants et des jeunes, nous leur donnerons plus d'occasions de réellement participer et nous nous emploierons à mettre fin à toutes les formes de violence et de maltraitance infligées aux enfants et aux jeunes, y compris l'exploitation, la traite, la torture et d'autres pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants et le mariage précoce ou forcé. Nous demandons à tous les pays de faire des enfants et des jeunes des membres actifs de la communauté mondiale, aujourd'hui et demain, et de s'assurer que nul n'est laissé pour compte. Nous demandons aux pays les moins avancés d'élaborer des politiques et des programmes visant à favoriser l'accès des jeunes à l'enseignement secondaire et supérieur, à la formation professionnelle et à l'emploi productif, ainsi qu'aux services de santé, en particulier s'agissant des jeunes femmes et des filles. Nous demandons aux partenaires de développement de fournir une assistance financière et technique en vue de soutenir les systèmes, les politiques et les programmes d'enseignement scolaire et non scolaire des pays les moins avancés qui ouvrent des perspectives économiques aux jeunes et leur donnent accès à l'emploi productif, et de promouvoir des programmes d'échanges pour les jeunes, y compris des programmes d'universités virtuelles et d'autres dispositifs de travail en réseau.

76. Pour permettre à tous de tirer parti de la croissance, nous ferons du plein emploi productif et du travail décent pour tous des objectifs fondamentaux de nos stratégies nationales de développement.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles

77. Nous réaffirmons que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et l'exercice de leurs droits fondamentaux sont, de même que le plein emploi productif et le travail décent, essentiels pour le développement durable. Les femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, à la santé, y compris la santé sexuelle et procréative, aux moyens de financement et aux ressources économiques, aux activités politiques, et avoir les mêmes chances d'accéder à l'emploi et au travail décent, aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux. Nous nous efforcerons d'investir beaucoup plus dans la réduction des inégalités entre les sexes et dans le renforcement des institutions, y compris les systèmes de justice pénale et civile, qui soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. Nous continuerons de contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris avec le soutien actif des hommes et des garçons.

Financement du développement

78. Nous prenons acte des efforts faits par les pays les moins avancés pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures et nous nous engageons à les aider à mieux exploiter les recettes, à améliorer la croissance économique, à diversifier leur production et à créer de la valeur ajoutée, à élargir l'assiette fiscale et à continuer de s'employer à intégrer le secteur informel dans l'économie formelle en tenant compte de la situation de chaque pays, et à améliorer l'administration fiscale, par des systèmes fiscaux modernisés et progressifs, par une politique fiscale mieux conçue et par une collecte et une administration plus efficaces des impôts. Nous nous engageons à lutter contre la corruption et à renforcer la transparence à tous les niveaux. Nous réaffirmons que nous nous emploierons à réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030 afin d'aider les pays les moins avancés à mobiliser des ressources.

79. Nous rappelons que l'un des grands intérêts du financement international public, notamment de l'aide publique au développement, est qu'il facilite la mobilisation de ressources supplémentaires provenant d'autres sources, publiques et privées. À cet égard, nous prenons note de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba. Nous prenons note également de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales établie par le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale.

80. Nous accueillons avec satisfaction l'action du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, en particulier de ses sous-comités.

81. Nous savons que l'entreprise, l'investissement et l'innovation privés sont d'importants moteurs de la productivité, de la croissance économique et de la création d'emplois et que les flux internationaux de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct, sont, avec la stabilité du système financier international, des compléments essentiels des efforts de développement national.

82. Nous rappelons qu'il demeure crucial que les engagements pris en matière d'aide publique au développement soient honorés. Les bailleurs d'aide publique au développement réaffirment les engagements qu'ils ont pris en la matière, notamment celui pris par de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et à en consacrer de 0,15 % à 0,20 % à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés. Nous jugeons encourageant qu'un petit nombre de pays aient atteint ou dépassé l'objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et d'en consacrer de 0,15 % à 0,20 % à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés. Nous exhortons tous les autres pays à redoubler d'efforts en vue d'accroître leur aide publique au développement et de faire des efforts concrets supplémentaires en vue d'atteindre les objectifs y relatifs. Nous nous félicitons que l'Union européenne ait décidé de réaffirmer l'engagement collectif pris de parvenir à l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement dans les délais prescrits par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de s'engager à atteindre collectivement et à court terme l'objectif d'en consacrer de 0,15 % à 0,20 % à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés, et à parvenir à 0,20 % dans les délais prescrits par le Programme 2030. Nous encourageons les bailleurs d'aide publique au développement à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés.

83. Nous jugeons encourageant le fait que certains consacrent au moins 50 % de leur aide publique au développement aux pays les moins avancés.

84. Nous soulignons que la communauté internationale doit suivre attentivement l'évolution de la dette des pays les moins avancés et continuer de prendre des mesures efficaces, de préférence dans les limites des cadres existants, le cas échéant, pour remédier au problème de l'endettement de ces pays, notamment au moyen de politiques coordonnées en faveur du financement de la dette multilatérale et bilatérale des pays les moins avancés, tant publique que privée, de son allègement, de sa restructuration ou de son administration, selon qu'il convient. Nous rappelons également que nous nous sommes engagés à agir dans le cadre des initiatives existantes, comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous réaffirmons l'importance de la transparence en matière de gestion de la dette.

85. Nous sommes conscients du potentiel non négligeable des banques multilatérales de développement et autres banques internationales de développement pour ce qui est de financer le développement durable et de fournir du savoir-faire.

86. Nous invitons les pays les moins avancés à renforcer, avec l'aide de la communauté internationale, leurs capacités de suivre les opérations financières, d'administrer l'impôt, de développer les services de douanes et d'enquêter sur les infractions et d'en poursuivre les auteurs en vue de contribuer à la réussite de la lutte contre les flux financiers illicites. Nous encourageons aussi la coopération internationale en matière fiscale.

87. Nous préconisons l'utilisation d'instruments novateurs, tels que les transactions bancaires mobiles, les plateformes de paiement et le paiement numérisé, selon qu'il convient, et l'amélioration de l'accès à ces instruments, notamment celui des femmes et des microentreprises, et nous mesurons

l'importance que cela peut avoir pour la promotion de l'inclusion financière ainsi que pour la réduction des coûts, l'amélioration de la transparence, l'accélération et la sécurisation des paiements et l'ouverture de nouveaux marchés.

88. Nous lançons un appel en faveur du soutien aux partenariats et aux alliances mondiales qui, comme l'alliance Better Than Cash et son secrétariat, le Fonds d'équipement des Nations Unies, cherchent à mettre ces instruments à la portée de tous et à les faire adopter partout à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Istanbul.

89. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement arrêtés d'un commun accord. Nous alignerons les activités sur les priorités nationales, notamment en réduisant leur fragmentation, en accélérant le déliement de l'aide, en particulier pour les pays les moins avancés et ceux qui sont le plus dans le besoin. Nous favoriserons la prise en main des activités par les pays, nous accorderons la priorité aux résultats et nous renforcerons les systèmes nationaux; nous aurons recours à des approches fondées sur des programmes chaque fois que cela se justifie, nous renforcerons les partenariats pour le développement, nous réduirons les coûts de transaction et nous accroîtrons la transparence et la responsabilisation mutuelle. Nous ferons en sorte que le développement soit plus efficace et prévisible en fournissant aux pays les moins avancés, de manière régulière et en temps voulu, des données indicatives sur le soutien prévu à moyen terme.

90. Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à créer, à tous les niveaux et par l'intermédiaire de tous les acteurs concernés, des conditions favorables au développement durable.

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

91. Nous rappelons que la coopération Sud-Sud joue un rôle important dans le développement des pays les moins avancés par sa contribution à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

92. La coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous sommes conscients de son importance accrue et de ses particularités, notamment d'un point de vue historique, et nous soulignons qu'elle devrait être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs. Elle doit continuer d'être guidée par les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels.

93. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous encourageons les pays en développement à accentuer volontairement leurs efforts pour renforcer cette coopération et continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous

nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

Migrations et envois de fonds

94. Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir comme il se doit leurs nationaux de retour chez eux.

95. Nous nous efforcerons de ramener le coût de transaction moyen des envois de fonds des travailleurs migrants en 2030 au plus tard à moins de 3 % du montant transféré. Nous sommes particulièrement préoccupés par le coût élevé des envois de fonds dans certaines filières traitant de faibles volumes et pratiquant des tarifs élevés. Nous nous efforcerons de ramener à moins de 5 % d'ici à 2030 les commissions perçues sur les envois de fonds dans toutes les filières, en gardant à l'esprit qu'il faut maintenir une couverture adéquate, surtout pour ceux qui en ont le plus besoin.

96. Nous savons que les envois de fonds des travailleurs migrants sont généralement des transferts de salaires aux familles, qui servent essentiellement à répondre en partie aux besoins des ménages qui les reçoivent et ne peuvent être assimilés aux autres flux financiers internationaux. Nous veillerons à ce que les travailleurs migrants et leur famille puissent disposer de services financiers adaptés et d'un coût abordable, aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil. Un accès élargi à d'autres services financiers peut accroître l'effet des fonds reçus sur la croissance en facilitant l'épargne et l'investissement. Nous prendrons des mesures pour promouvoir l'investissement productif des envois de fonds, notamment dans les micro-, petites et moyennes entreprises, en veillant à ce que femmes et hommes participent à parts égales comme partenaires et bénéficiaires.

97. Nous aiderons les autorités nationales à lever les principaux obstacles au maintien des envois de fonds, notamment la tendance de certaines banques à supprimer ce type de service, de sorte que tous les travailleurs migrants puissent bénéficier de services d'envoi de fonds internationaux. Nous améliorerons la coordination entre autorités réglementaires nationales pour éliminer les obstacles que les prestataires de services non bancaires d'envoi de fonds rencontrent pour accéder à l'infrastructure de paiement, et encouragerons la mise en place des conditions nécessaires à des envois de fonds moins coûteux, plus rapides et plus sûrs, dans les pays d'origine comme dans les pays bénéficiaires, notamment en favorisant un marché concurrentiel et transparent.

Science, technologie et innovation

98. Nous réaffirmons notre volonté de soutenir les efforts que font les pays les moins avancés pour améliorer leur capacité de mettre au point des technologies essentielles, d'accéder à de telles technologies et de les utiliser. Nous considérons qu'un environnement porteur et des cadres juridiques pertinents peuvent amener les entreprises à investir avec confiance dans des technologies de pointe et à créer des partenariats de recherche dans ces pays, et fournir aux entreprises locales des incitations à développer ou adapter leurs propres technologies. Nous encourageons les pays les moins avancés à intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les investissements dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, à renforcer l'enseignement et la formation techniques, professionnels et supérieurs, à veiller à ce que les femmes et les filles y aient accès en toute égalité et à les encourager à se former. Nous invitons également les partenaires de développement à appuyer davantage l'action que mènent les pays les moins avancés pour mettre en place un environnement propre à créer, attirer et utiliser de nouvelles technologies et renforcer leurs capacités et leur base de connaissances, notamment par une assistance financière et technique et un transfert de technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord.

99. Nous réaffirmons notre engagement à rendre pleinement opérationnelle la banque de technologies pour les pays les moins avancés, compte tenu de son potentiel pour ce qui est de stimuler la capacité de production, la transformation structurelle, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. À cet égard, nous prenons note de la résolution 70/216 en date du 22 décembre 2015, dans laquelle l'Assemblée générale a énoncé les dispositions voulues pour créer et mettre en service, à l'horizon 2017, la banque de technologies, financée au moyen de contributions volontaires, et lui assurer le concours constant de toutes les parties prenantes concernées. Nous éviterons les chevauchements d'activités et favoriserons les synergies entre la banque de technologies et le Mécanisme de facilitation des technologies lancé au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba en coopération étroite, sur les questions techniques et administratives, avec le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Nous nous félicitons de la nomination par le Secrétaire général des membres du conseil d'administration de la Banque et de la création d'un fonds d'affectation spéciale suffisamment souple pour attirer des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes. Nous soulignons que des informations complémentaires, concernant notamment les activités particulières que mènera la Banque et la manière dont elles seront évaluées, contribueront à mobiliser l'assistance volontaire. Nous invitons le conseil d'administration à rédiger, avec le concours d'experts techniques compétents et en concertation avec les États Membres, selon qu'il convient, un projet de charte juridique que l'Assemblée générale pourrait adopter avant la fin de 2016, et à élaborer les règles et orientations détaillées nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement de la banque de technologies.

100. Nous soulignons qu'un appui généreux et constant sera déterminant pour le succès de la banque de technologies. Nous nous félicitons de ce que la Turquie l'accueillera à Gebze et demandons au Gouvernement turc de lui maintenir son appui. Nous prions instamment les pays développés et les pays en développement partenaires, ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur

privé, de fournir à la Banque les contributions volontaires et l'assistance technique nécessaires à son bon fonctionnement.

101. Nous considérons qu'il importe de veiller à ce que les ménages et localités pauvres et exclus bénéficient de technologies adaptées pouvant les aider à accéder à de nouveaux marchés et à des sources d'énergie renouvelable, à la gestion des déchets et à l'eau potable.

Renforcement de la résilience

102. Nous soulignons que le renforcement de la résilience, aux niveaux national mais aussi infranational, local et individuel, est crucial pour soutenir les avancées durement acquises en termes de développement et progresser plus rapidement dans la réalisation des aspirations en la matière énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul. Un investissement accru dans les capacités et institutions des autorités locales, la création de moyens de subsistance, une croissance inclusive et rapide, la préparation aux catastrophes, l'application des technologies de l'information et des communications et la science et la technologie en général, la protection sociale et la bonne gouvernance contribueront à renforcer efficacement la résilience.

103. Nous nous félicitons de l'Accord de Paris, dans lequel les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont établi l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, reconnu que l'adaptation était un défi mondial qui se posait à tous et tenu compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement parties à la Convention-cadre qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

104. Nous nous félicitons du fait que l'Accord de Paris peut jouer un rôle important dans la transition vers des sociétés produisant peu de gaz à effet de serre et capables de résister aux changements climatiques, et qu'il peut contribuer à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux effets néfastes de ces changements, en tenant compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement parties à la Convention-cadre qui sont particulièrement exposés à ces changements.

105. Nous demandons que les engagements concernant le climat soient effectivement tenus et que les pays les moins avancés aient accès à tous les fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques, le cas échéant.

106. Nous nous réjouissons que le Conseil du Fonds vert pour le climat ait décidé de s'employer à parvenir à un équilibre parfait entre atténuation et adaptation mesuré en équivalents-dons et de se donner pour objectif d'affecter au moins 50 % des fonds destinés à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables, en particulier les pays les moins avancés. Nous nous félicitons des récentes annonces de contributions au Fonds pour les pays les moins avancés, faites à la vingt et unième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et demandons aux pays développés de continuer à fournir un appui aux pays vulnérables, notamment aux pays les moins avancés, pour répondre à leurs besoins en matière d'adaptation. Nous invitons les autres parties à la Convention-cadre à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire.

107. Nous soulignons qu'il importe d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies globales de réduction des risques de catastrophe à tous niveaux conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'appuyer les capacités nationales et locales de prévention, de préparation, d'atténuation, d'intervention, de relèvement et de remise en état. À cet égard, nous demandons que les institutions compétentes poursuivent leurs travaux d'appui à l'action que mènent les pays les moins avancés pour renforcer leur capacité nationale de réaction à divers types de chocs, notamment par la création de fonds et d'autres outils.

108. Nous invitons instamment les partenaires de développement et les pays les moins avancés à tirer pleinement parti des divers programmes et instruments adaptés à chaque situation qui sont déjà en place. Dans certains cas, les programmes consacrés à la résilience peuvent nécessiter des mécanismes de financement commun établis au niveau national pour prêter assistance à un pays donné et réduire les coûts de transaction pour celui-ci.

109. Nous soulignons qu'il faut rendre les pays les moins avancés moins vulnérables aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'aux changements climatiques et leur donner les moyens d'affronter ces problèmes, entre autres en les rendant plus résilients et, à cet égard, soulignons également qu'il importe que tous les pays et autres acteurs œuvrent de concert pour perfectionner et mettre en œuvre sans tarder, aux niveaux national et international, des mesures concrètes propres à rendre les pays les moins avancés mieux à même de surmonter les crises économiques et d'en atténuer les effets, de faire face aux conséquences néfastes des changements climatiques et d'y remédier, de promouvoir une croissance durable, de protéger la biodiversité et de résister aux catastrophes naturelles, le but étant de réduire les risques de désastre, comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul.

110. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à honorer l'engagement que nous avons pris de continuer à appliquer le Programme d'action d'Istanbul et soulignons qu'il est urgent de trouver, en concertation, d'autres solutions aux principaux problèmes des pays les moins avancés. Nous considérons que la voie à suivre en matière d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience nécessite de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées à tous niveaux, et notamment d'appuyer les initiatives existantes, pour renforcer la résilience des pays les moins avancés et leur capacité à surmonter leurs vulnérabilités.

111. Nous décidons d'entreprendre, aux niveaux national et international, une analyse approfondie au sujet de l'atténuation des crises et du renforcement de la résilience dans les pays les moins avancés, le but étant d'établir des mécanismes d'atténuation des crises et de résilience et de renforcer ceux qui existent dans ces pays, et nous demandons à l'Assemblée générale de définir les paramètres de cette analyse à sa soixante et onzième session.

112. Nous soulignons qu'il importe d'œuvrer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix pour promouvoir la cohésion sociale et inciter les pays les moins avancés à n'exclure personne et à devenir résilients face aux chocs externes et internes qui pourraient entraîner de nouveaux cycles de violence. Des mesures de prévention des conflits assorties de mécanismes appropriés d'alerte rapide et d'évaluation des risques peuvent aider à éviter ou au moins à atténuer les effets

néfastes des chocs. Nous nous engageons à prendre rapidement des mesures pour prévenir la violence extrême et les conflits armés en épaulant et en consolidant les principales institutions de gouvernance, en renforçant les capacités nationales de prévention des conflits et de gestion des tensions persistantes, avec la société civile et les groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes, en facilitant le dialogue et la recherche de consensus et en intégrant systématiquement les principes de prévention des conflits et d'alerte rapide dans les activités de développement menées par le système des Nations Unies grâce à l'analyse et à l'évaluation des conflits.

113. Nous notons que les femmes et les filles, en particulier celles des couches les plus pauvres de la société, font partie des personnes touchées de manière disproportionnée pendant et après les crises et catastrophes. Nous réaffirmons combien nous tenons à mettre en place des politiques et des mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes pour faire face aux crises et aux catastrophes, notamment en garantissant aux femmes une participation et une influence pleines, égales et effectives pour ce qui est de la prise de décisions, et en renforçant leurs moyens de se préparer et d'avoir des sources de revenu résilientes.

Appui du système des Nations Unies

114. Nous réaffirmons que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera à exercer ses fonctions pour aider le Secrétaire général à assurer le suivi et le contrôle effectifs de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul ainsi que la mobilisation et la coordination pleines et entières de tous les organismes des Nations Unies, en vue de faciliter l'application coordonnée et la cohérence du suivi et du contrôle du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial, et d'aider à mobiliser sur le plan international un appui et des ressources aux fins de sa mise en œuvre. À cette fin, il devrait poursuivre ses activités de sensibilisation au sort des pays les moins avancés et continuer de défendre leur cause en partenariat avec les organismes compétents des Nations Unies, ainsi qu'avec les parlements, la société civile, les médias, les universités et les fondations, et maintenir l'appui approprié qu'il prête aux pays les moins avancés pour leurs consultations de groupe.

115. Nous prions à nouveau le Secrétaire général de veiller à la mobilisation intégrale et à la coordination de toutes les composantes du système des Nations Unies afin de faciliter la mise en œuvre concertée et d'assurer la surveillance et le suivi cohérents du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Les mécanismes de coordination existants tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement devraient être largement utilisés et le groupe consultatif interinstitutions devrait rester en activité dans ce domaine.

116. Nous réaffirmons qu'il importe que des liens tangibles soient établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, concernant notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

117. Nous invitons à nouveau les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies, des autres organisations multilatérales et des institutions financières internationales à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et

à l'intégrer à leurs programmes de travail, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs. Ces organisations sont invitées à participer pleinement aux examens du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Nous sommes préoccupés par le fait que la part des dépenses allouées par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de développement menées dans les pays les moins avancés est en baisse. Nous invitons les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies pour le développement et des autres institutions multilatérales, selon qu'il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs, à privilégier les pays les moins avancés lorsqu'ils allouent des ressources.

118. Nous réaffirmons que le traitement des pays les moins avancés en tant que groupe en raison de leur faible revenu par habitant, du développement de leur capital humain et de leur vulnérabilité économique demeure l'idée qui justifie les mesures spéciales en leur faveur, et qu'une reconnaissance plus large de leur statut pourrait stimuler, faciliter et améliorer la prise en compte du Programme d'action d'Istanbul dans les politiques de développement. Nous invitons le Comité des politiques de développement à examiner les raisons et les conséquences de la non-utilisation de la catégorie des pays les moins avancés par certains organismes du système des Nations Unies qui s'occupent des questions de développement et à faire part de ses conclusions sur ce point dans son rapport annuel au Conseil économique et social.

119. Nous réaffirmons notre engagement à élargir la participation des pays en développement et à leur donner davantage voix au chapitre en ce qui concerne la prise de décisions économiques internationales, la définition de normes en la matière et la gouvernance économique mondiale. Nous invitons le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autres principaux organismes de réglementation établissant les normes internationales à continuer de s'employer à faire entendre la voix des pays en développement à propos de la définition des normes afin que leurs préoccupations soient prises en compte. Nous réaffirmons qu'une meilleure représentation des pays les moins avancés dans les décisions prises à l'échelle mondiale pourrait rendre l'environnement international plus favorable au développement de ces pays. Nous réaffirmons également que le système économique international et sa structure devraient être ouverts à tous et tenir compte des besoins particuliers des pays les moins avancés en matière de développement, et garantir leur participation véritable et leur droit de se faire entendre et d'être représentés à tous les niveaux.

Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

120. Nous invitons l'Assemblée générale à envisager de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2021.

Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement turcs

La Conférence consacrée à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

S'étant réunie à Antalya (Turquie), du 27 au 29 mai 2016, à l'invitation du Gouvernement turc,

1. *Remercie vivement* M. Mevlüt Çavuşoğlu, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, pour la façon remarquable dont il a contribué, en tant que Président de la Conférence consacrée à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, au succès de cette dernière;

2. Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement turc pour avoir accueilli la Conférence en Turquie et pour l'excellence des locaux, du personnel et des services qu'il a mis à sa disposition;

3. Prie le Gouvernement turc de transmettre à la ville d'Antalya et au peuple turc la gratitude de la Conférence pour leur hospitalité et le chaleureux accueil qu'ils ont réservé à ses participants.

Chapitre II

Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de l'Examen à mi-parcours

1. L'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 s'est tenu à Antalya (Turquie) du 27 au 29 mai 2016, en application des résolutions 69/231 du 19 décembre 2014, 70/216 du 22 décembre 2015 et 70/261 du 15 avril 2016 de l'Assemblée générale. En application de la résolution 69/231, le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social ainsi que les dispositions complémentaires que le Conseil a prises pour la Commission du développement durable dans ses décisions 1993/215 du 12 février 1993 et 1995/201 du 8 février 1995 ont été appliqués. Six séances plénières et quatre tables rondes ont été tenues dans le cadre de l'Examen à mi-parcours.

B. Participation

2. La liste des participants sera publiée sous la cote A/CONF.228/L.4.

C. Ouverture de l'Examen à mi-parcours.

3. L'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul a été ouvert le 27 mai 2016 par le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en sa qualité de Secrétaire général de l'Examen à mi-parcours.

4. À l'occasion de l'ouverture, à la 1^{re} séance plénière, le 27 mai, des déclarations ont été faites par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie et Président de la Conférence, Mevlüt Çavuşoğlu; le Président de l'Assemblée générale; l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), représentant le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; le Ministre d'État chargé du plan et du développement, Envoyé spécial du Président du Bénin et ancien Président du Groupe des pays les moins avancés, Abdoulaye Bio Tchane; le Ministre des administrations locales, du développement rural et des coopératives du Bangladesh et Président en exercice du Groupe des pays les moins avancés, Khandker Mosharraf Hossain; le Ministre des affaires étrangères du Tchad, Moussa Faki Mahamat; le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Neven Mimica, représentant le Président de la Commission européenne; la Directrice générale et Directrice des opérations du Groupe de la Banque mondiale, Sri Mulyani Indrawati, représentant le Président du Groupe de la Banque mondiale; le Coordonnateur international de LDC Watch, Gauri Pradhan, représentant la société civile; et le Président de la Commission des relations économiques extérieures de la Turquie, Ömer Cihad Vardan, représentant le secteur privé.

D. Élection du Président

5. À la 1^{re} séance plénière, le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a été élu Président de l'Examen à mi-parcours par acclamation.

E. Élection des autres membres du Bureau

6. À la même séance, les membres du Bureau ont été élus comme suit :

Vice-Président *ex officio* : Turquie

Vice-Présidents : Argentine, Belgique, Bénin, Brésil, Géorgie, Hongrie, Malawi, Népal et Yémen

Rapporteur : Durga Prasad Bhattarai (Népal)

F. Adoption de l'ordre du jour

7. Toujours à la 1^{re} séance plénière de l'Examen à mi-parcours, l'ordre du jour, paru sous la cote A/CONF.228/1, a été adopté. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Ouverture de l'Examen à mi-parcours.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Examen de la mise en œuvre : échange de vues général.
7. Tables rondes thématiques.
8. Adoption de la déclaration politique.
9. Adoption du rapport sur l'Examen à mi-parcours.
10. Clôture de l'Examen à mi-parcours.

G. Documentation

8. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents dont les participants à l'Examen à mi-parcours étaient saisis.

H. Manifestations spéciales et parallèles

9. Vingt-cinq manifestations parallèles (dont la liste complète figure à l'annexe II du présent rapport) ont été organisées par des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions financières et des organisations de la société civile, sur le thème des domaines d'action prioritaires énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul. Les manifestations, auxquelles ont assisté des responsables de haut

niveau, notamment des ministres, des chefs d'organismes des Nations Unies, des ambassadeurs, d'autres hauts responsables politiques et des experts de renom, ont permis aux partenaires d'examiner les enseignements tirés et de proposer différents moyens d'intensifier l'action à tous les niveaux afin d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action au cours des cinq années restantes.

10. Les participants se sont accordés sur le fait que la réalisation des objectifs de développement durable dépendrait de la réussite des pays les moins avancés et ont convenu que ces derniers ne devraient pas être laissés pour compte. Une publication intitulée *From the Istanbul Programme of Action to the 2030 Agenda for Sustainable Development*, qui exposait en détail les complémentarités entre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme 2030, a été lancée. Dans le même ordre d'idées, des comparaisons ont été établies entre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030, et il a été noté que 34 des 48 pays les moins avancés se trouvaient en Afrique et que toute action entreprise dans le domaine du développement durable devrait tenir compte de la situation économique et humaine sur ce continent. Il a été recommandé que soit élaborée une trousse à outils pour aider les pays à intégrer tous les programmes dans leurs plans nationaux.

11. Pendant ces manifestations, l'accent a été mis sur la nécessité de mobiliser davantage de ressources, notamment grâce à des sources nouvelles et novatrices de financement, afin de répondre aux besoins de développement des pays les moins avancés. Une publication consacrée au financement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés a été lancée à l'une de ces manifestations. Il y était souligné que les ressources nationales et l'aide publique au développement prises ensemble seraient insuffisantes pour financer le Programme 2030 et que, par conséquent, les pays les moins avancés devraient tirer au mieux parti d'une offre élargie d'instruments de financement.

12. S'agissant de la mobilisation des ressources intérieures, la question de la fraude fiscale a été soulevée et jugée préoccupante, et un appel a été lancé pour parvenir à la justice fiscale en jugulant les flux illicites, en rendant les déclarations fiscales transparentes et en tenant leurs auteurs responsables. En ce qui concerne le renforcement de l'appui fourni aux pays les moins avancés, un certain nombre d'outils étaient disponibles, y compris l'Enquête internationale sur l'administration fiscale, le cadre d'analyse fiscale des industries extractives, l'Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales, le Cadre d'évaluation de la politique fiscale et le programme d'analyse des lacunes de l'administration fiscale.

13. En outre, les manifestations parallèles ont souligné l'importance cruciale que revêtaient l'amélioration des capacités productives et la promotion de la transformation économique structurelle dans les pays les moins avancés. Des engagements ont été pris pour les aider à intégrer le commerce dans leurs politiques et stratégies nationales respectives et à renforcer le lien entre le commerce et la réduction de la pauvreté. L'annonce a été faite qu'un manuel sur les politiques serait élaboré pour les aider à améliorer leurs capacités de concevoir des politiques et de les mettre en œuvre, afin qu'ils soient en mesure d'atteindre les objectifs pertinents du Programme d'action d'ici à 2020. Il a été recommandé que la mise en place de la banque de technologies soit accélérée pour promouvoir la transformation structurelle des pays les moins avancés.

14. Pour renforcer leurs capacités productives, une nouvelle stratégie visant à améliorer l'employabilité des jeunes, intitulée « Développement inclusif et

entrepreneuriat pour tous », a été lancée. Il a été noté que les pays les moins avancés faisaient des progrès considérables s'agissant de l'investissement dans l'éducation. À l'avenir, ils auraient également besoin de créer un descriptif stratégique de leurs besoins en compétences, d'investir dans un enseignement de haute qualité à tous les niveaux et de s'adapter à la révolution technologique mondiale dans les domaines de l'information et des communications.

15. Au sujet des mesures de soutien en vue d'une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés, de nouveaux outils propres à chaque pays étaient en cours d'élaboration, notamment une trousse à outils de diagnostic visant à analyser et anticiper les effets de la sortie de la catégorie. L'engagement a été pris d'accompagner l'élaboration de stratégies de transition sans heurt pour les pays qui atteindront le seuil de reclassement. Il a été souligné combien il importait de réduire les vulnérabilités des pays les moins avancés pendant leur progression vers le reclassement, tout comme pendant la phase de transition.

16. Sur le plan financier, des partenaires de développement se sont engagés à fournir aux pays les moins avancés un plus grand appui ciblé, notamment par une stratégie visant à leur consacrer davantage d'aide pour le commerce. En outre, l'engagement a été pris de financer l'élaboration d'un programme d'appui ciblé à l'investissement pour répondre à leurs besoins d'assistance dans les domaines de la négociation de contrats et du règlement de différends. Le programme aurait pour but de fournir aux gouvernements des pays les moins avancés qui le demandent des conseils sur les négociations de contrats d'investissement et le règlement des différends en mettant sur pied des équipes juridiques et, le cas échéant, multidisciplinaires pour les aider dans la préparation et la conduite des négociations et dans les procédures de règlement des différends relatifs à l'investissement.

I. Manifestation parlementaire parallèle

17. Des parlementaires du monde entier, réunis lors de l'Examen à mi-parcours, ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et leur détermination à le prendre en compte dans les législations nationales et les forums parlementaires régionaux.

18. Il a été reconnu que pour régler les problèmes rencontrés par les pays les moins avancés, tels que, entre autres, l'étranglement de leurs bases de production et d'exportation, la stagnation des échanges et des flux d'investissements, le ralentissement de la croissance de la productivité, la mauvaise gouvernance des ressources foncières et naturelles, l'importance de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, les changements climatiques, les conséquences de plus en plus graves des catastrophes naturelles et des situations d'urgence sanitaire, les conflits, le déclin du prix des produits de base et l'accélération de la fuite des capitaux, l'appui extérieur doit se maintenir et s'intensifier, notamment par l'augmentation de l'aide publique au développement (APD). Plusieurs parlementaires ont souligné que la démocratie était à la fois un ensemble de valeurs et un système d'institutions qui mettait ces valeurs en pratique. Plus fondamentalement, chacun avait le droit d'être entendu et toutes les voix ont le même poids. La responsabilité principale des parlementaires est de servir le peuple/la population et mettre en œuvre des politiques et des lois qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts.

19. Les parlementaires sont profondément attachés à la promotion et à la protection des droits de l'homme, à la bonne gouvernance, à la transparence, à la participation démocratique, à l'état de droit aux niveaux national et international, au développement humain, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, qui sont essentiels à la paix, à la stabilité et au développement durable dans les pays les moins avancés.

20. Plusieurs des pays les moins avancés ont rallié le Partenariat pour le gouvernement ouvert, et l'engagement qu'ils ont pris en faveur de gouvernements plus ouverts, plus responsables et plus sensibles aux attentes des citoyens a été salué. Quarante-deux des pays les moins avancés étaient devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Des progrès notables avaient été faits quant à l'objectif de l'enseignement primaire pour tous, y compris la parité entre les sexes, dans un tiers des pays les moins avancés. Dans ces pays, près de 20 % de l'ensemble des parlementaires étaient des femmes. Il a aussi été noté que la pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne serait pas possible tant que les femmes et les filles continueraient de se voir refuser la possibilité de jouir de l'intégralité de leurs droits fondamentaux et de toutes les chances qui s'offraient à elles.

21. Des groupes de travail devraient être créés dans les parlements, en particulier ceux des partenaires de développement, pour veiller à ce que les progrès réalisés par rapport au Programme d'action et les résultats de l'Examen à mi-parcours fassent l'objet d'un suivi.

22. Un mécanisme de coopération interparlementaire devrait être mis en place pour suivre les améliorations réalisées dans les pays les moins avancés et appuyer la mise en œuvre du Programme d'action.

23. La Grande Assemblée nationale de Turquie aidait les parlements et les fonctionnaires des pays les moins avancés depuis de nombreuses années. L'Assemblée a saisi cette occasion pour s'engager à continuer de fournir un appui technique en matière de formation, de prêter son assistance et de faire part de ses expériences, comme les parlements des pays les moins avancés l'avaient demandé.

24. Des projets de jumelage devraient être lancés, en particulier dans le domaine de l'éducation, pour renforcer la coopération entre les pays.

J. Forum de la société civile

25. Le forum de la société civile a rassemblé des participants de 160 organisations venus de 69 pays, représentant des mouvements de femmes et de jeunes, des syndicats, des institutions de recherche, des organismes de développement rural, des médias et des défenseurs des droits de l'homme.

26. Le forum a été officiellement ouvert le 26 mai 2016 à l'hôtel Titanic Belek. Le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Secrétaire général de l'Examen à mi-parcours, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Ali Naci Koru, la Représentante permanente de la Belgique auprès de l'ONU, Bénédicte Frankinet, le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU, Masud Bin Momen, et le Coordonnateur international de LDC Watch, Gauri Pradhan, ont prononcé des allocutions lors de l'ouverture.

27. Les organisations de la société civile ont insisté sur la nécessité de régler les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul et ont appelé à soutenir les pays qui traversaient de longues périodes de transition politique suite à des conflits internes, des catastrophes naturelles et des crises économiques graves, en vue d'instaurer une paix durable et de promouvoir des sociétés justes et équitables. Les représentants de la société civile ont également demandé que soient immédiatement élaborées et rapidement mises en œuvre des mesures de soutien efficaces visant à renforcer la résilience, améliorer la santé et protéger les écosystèmes, la biodiversité et la souveraineté sur l'alimentation et l'eau. Ils ont également demandé aux gouvernements de fournir des moyens de subsistance viables et de défendre les droits de l'homme et l'égalité des sexes, et exigé un traitement préférentiel pour les pays les moins avancés afin d'assurer un commerce équitable, ainsi que l'annulation de la dette et une augmentation réelle et substantielle de l'APD, ce qui permettrait de garantir un développement authentique et durable et de rendre possible la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés.

28. À la clôture du forum, le Coordonnateur international de LDC Watch a remis une déclaration de la société civile au Secrétaire général de la Conférence, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

K. Forum du secteur privé

29. Un forum du secteur privé consacré aux possibilités d'investissement dans les pays les moins avancés a été organisé le 26 mai, à la veille de l'Examen à mi-parcours. Le forum était organisé par le Gouvernement turc et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en coopération avec la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA). Le forum, qui a duré une journée, a rassemblé quelque 300 participants et orateurs représentant des pays parmi les moins avancés, des organismes de promotion de l'investissement, le secteur privé, des institutions financières et des investisseurs. Le forum a permis de mettre en lumière les défis que les pays les moins avancés devaient relever pour attirer de manière durable l'investissement direct étranger, ainsi que les possibilités que ces pays offraient dans ce domaine. L'expérience des organismes nationaux de promotion de l'investissement dans ces pays révélait la nécessité d'anticiper et d'agir, de s'efforcer d'ajouter de la valeur et de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi que de faire preuve de plus de cohérence et de créativité dans la stratégie d'image des pays. Le rôle du financement public, y compris le rôle important joué par l'APD pour mobiliser davantage de fonds privés, a également été souligné.

30. Le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a souligné que l'amélioration du climat des affaires et la transparence du cadre réglementaire demeuraient des objectifs clés pour les pays les moins avancés et que, dans le même temps, leurs partenaires de développement et leurs organismes de promotion de l'investissement pourraient apporter un soutien adapté très utile à leurs homologues dans ces pays. Bostjan Skalar, Directeur exécutif de la WAIPA, a dit que les organismes de promotion de l'investissement devaient unir leurs efforts et se concentrer sur la prestation efficace de services aux investisseurs. Il a insisté

sur le fait que 60 % des nouveaux investissements provenaient d'investisseurs étrangers déjà présents dans les pays concernés et que, par conséquent, les organismes de promotion de l'investissement devraient se focaliser sur l'amélioration des services de suivi. Il a également souligné que de nombreux organismes de promotion de l'investissement commencent à mesurer l'intérêt des investissements durables, une tendance dont l'association était un fervent avocat.

31. De nombreux orateurs ont souligné l'importance que revêtait l'aide internationale pour accroître les flux d'investissement durable destinés aux pays les moins avancés, afin de concrétiser l'aspiration du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable. La nécessité d'assurer une croissance qui profite à tous et de mettre davantage l'accent sur les petites et moyennes entreprises et les chefs d'entreprise a été au centre des débats. L'intérêt que pourrait présenter la formation professionnelle pour apporter des solutions pratiques adaptées au contexte a également été mis en exergue, de même que l'importance d'une meilleure harmonisation et coordination entre les politiques commerciales et les politiques d'investissement au niveau national. Il fallait que les pays en développement créent un environnement favorable au niveau national, fondé sur la bonne gouvernance et la volonté politique pour encourager l'investissement direct étranger, notamment grâce à des organismes de promotion de l'investissement autonomes et aux responsabilités accrues. Enfin, de nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer la responsabilité sociale des investisseurs dans les pays les moins avancés.

Chapitre III

Examen de la mise en œuvre : échange de vues général

32. Au titre du point 6 de l'ordre du jour (Examen de la mise en œuvre : échange de vues général), les participants à l'Examen à mi-parcours ont entendu des déclarations faites par les représentants de 76 États Membres, 10 organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, et 4 organisations intergouvernementales. Ils ont entendu les allocutions prononcées par le Vice-Président du Libéria, Joseph Boakai; le Vice-Président du Ghana, Kwesi Bekoe Amissah-Arthur; et la Première Ministre de la Namibie, Saara Kuugongelwa-Amadhila. Des déclarations ont été faites par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Népal, Kamal Thapa; le Vice-Premier Ministre de l'État de Palestine, Ziad Abu Amr; le Vice-Premier Ministre des Îles Salomon, Manasseh Maelangale; le Vice-Premier Ministre du Lesotho, Mothetjoa Metsing; le Ministre de l'administration publique de la Suède, Ardalan Shekarabi; le Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, Lyonpo Damcho Dorji; le Président du Parlement des Tuvalu, Otinielu Tauteleimalae Tausi; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Samura Kamara; le Ministre de l'industrie et du commerce du Mozambique, Ernesto Max Tonela; le Ministre d'État et Ministre des transports du Niger, Omar Hamidou Tchiana; la Ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme de l'Algérie, Mounia Meslem Amer; le Ministre des relations extérieures du Cameroun, Lejeune Mbella Mbella; le Ministre des travaux publics et des routes du Yémen, Wahy Taha Abdullah Aman; le Ministre de la coopération internationale du Soudan, Kamal Aldeen Hasan Ali; le Ministre de la jeunesse du Sénégal, Mame Mbaye Niang; le Ministre auprès de la présidence chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement de Madagascar, Narson Rafidimanana; le Commissaire au Plan national de l'Éthiopie, Yinager Dessie Belay; le Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, Mario Giro; le Vice-Ministre de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao, Khamlien Pholsena; le Vice-Ministre de la coopération internationale des Pays-Bas, Christiaan Rebergen; la Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Rita Solange Bogore Agneketom; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, David Jalagania; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Naci Koru; le Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, Yerzhan Ashikbayev; la Secrétaire d'État à la coopération de l'Angola, Maria Angela Braganca; la Ministre d'État de la Belgique, Annemie Neyts-Uyttebroeck; le Ministre d'État des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, Fred Omach. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Thaïlande (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Maldives et du Luxembourg; l'observateur de l'Union européenne; le Vice-Ministre technique de l'économie de l'Afghanistan, Mohammad Ismail Rahimi; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongole; le Ministre du commerce, de l'industrie, de l'emploi et de l'intégration de la Gambie, Abdou Jobe; le Ministre délégué chargé du commerce extérieur du Maroc, Mohammed Abbou. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Chine, de la France, de la Finlande, du Rwanda, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Zambie, de l'Autriche, du Mali, du Myanmar, de l'Érythrée, de Cuba, du Kirghizistan, du Pakistan, de la Guinée,

d'Israël, de l'Inde, du Brésil et du Canada, ainsi que par la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Des déclarations ont également été faites par les représentants du Viet Nam, du Japon, de la Malaisie, de la Roumanie, du Bangladesh, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Argentine, de la Serbie, de la Norvège, de l'Indonésie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Irlande, du Togo, de la Suisse et de l'Azerbaïdjan, ainsi que les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation mondiale du commerce, du Centre du commerce international, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de l'Organisation mondiale du tourisme.

33. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la présence en grand nombre de représentants de haut niveau et d'autres participants, ce qui témoignait de l'attachement de la communauté internationale à l'Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

34. Tous les représentants ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement et au peuple turcs pour l'organisation de la conférence et pour l'accueil réservé aux participants et aux délégations. Ils ont également salué la Turquie pour l'attention constante qu'elle accordait aux personnes les plus vulnérables et son action en faveur du développement des pays les moins avancés, y compris l'engagement qu'elle avait pris d'accueillir la banque de technologies, qui serait bientôt opérationnelle. Le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont également été remerciés pour leur rôle moteur dans la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés.

35. Les représentants ont salué l'opportunité de l'Examen à mi-parcours et pris acte de la nécessité d'évaluer les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés cinq ans après l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, à mi-parcours de la décennie 2011-2020.

36. De nombreux intervenants ont noté que la période actuelle marquait aussi le début de la mise en œuvre de quatre autres plans importants, à savoir le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nombre d'entre eux ont souligné l'importance de créer des synergies entre les objectifs du Programme d'action et les quatre autres cadres, en particulier le Programme 2030.

37. Tous les États Membres ont souligné combien il importait de renouveler les partenariats et de prendre des engagements et des mesures concrètes visant à renforcer le développement durable des pays les moins avancés.

Évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

38. De nombreuses délégations ont jugé que, s'agissant de l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, des progrès considérables avaient été faits au cours des cinq dernières années, et que des résultats positifs avaient été obtenus en matière de développement dans leurs pays respectifs, en dépit des difficultés. Depuis le début de la mise en œuvre du Programme d'action, la plupart des pays les moins avancés avaient connu une croissance économique solide, malgré le faible niveau de la croissance économique mondiale sur cette période. En outre, ces pays avaient bénéficié de la hausse des échanges interrégionaux par le biais de la coopération Sud-Sud. L'accent a également été mis sur les progrès réalisés en matière de développement social, de commerce et de bonne gouvernance, qui étaient des domaines prioritaires du Programme d'action.

39. Les délégations ont exprimé leur reconnaissance envers les pays développés et en développement qui avaient déjà donné un accès à leurs marchés en franchise de droits et hors contingent, et invité les autres pays à faire de même. Ces efforts ont été jugés très importants dans la perspective d'atteindre l'objectif consistant à doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales. En outre, ils ont rappelé à l'assemblée plénière que l'investissement direct étranger restait concentré dans quelques pays et quelques secteurs, et qu'il fallait davantage de diversification dans ce domaine. Les partenariats public-privé devaient également être renforcés. Beaucoup ont souligné qu'il fallait que les accords conclus en faveur des pays les moins avancés lors de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Nairobi en 2015, soient appliqués.

40. De nombreux pays se sont félicités de la création du Conseil d'administration de la banque de technologies et attendaient avec intérêt la mise en service intégrale de la Banque en 2017, étant donné que la science, la technologie et l'innovation demeuraient essentielles à la transformation structurelle des pays les moins avancés. La coopération dans ce domaine devait donc être renforcée et resserrée. Certains orateurs ont rappelé que la science, la technologie et l'innovation étaient des catalyseurs du développement social et économique durable. La desserte numérique, sous la forme d'un accès universel à un coût abordable à Internet, a été décrite comme un droit fondamental et un moyen possible de démarginaliser les pays les moins avancés. Même si l'inégalité numérique continuait de poser problème à ces pays, la plupart avaient fait de grands progrès dans ce domaine et continué d'œuvrer au renforcement des capacités dans le secteur des technologies de l'information.

Difficultés et perspectives

41. Certains représentants ont signalé que l'Examen à mi-parcours mettait en évidence la nécessité d'améliorer le processus de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Certains ont noté que les progrès avaient été lents et difficiles, mais réaffirmé leur conviction que l'Examen à mi-parcours devrait servir de catalyseur pour renforcer les partenariats et les engagements pour les cinq prochaines années.

42. Certains États Membres ont salué les progrès réalisés par les pays les moins avancés à ce jour, par exemple, en matière de développement humain, d'accès à la technologie, de réduction de la mortalité maternelle et postnatale, d'accès à

l'éducation et de représentation des femmes à des postes politiques. Toutefois, la plupart sont convenus que davantage devait être fait pour atteindre l'objectif de permettre à la moitié des pays les moins avancés de satisfaire aux conditions de sortie de la catégorie d'ici à 2020.

43. Les intervenants ont mis en lumière certaines des difficultés auxquelles se heurtaient encore les pays les moins avancés : le chômage restait élevé dans certains pays, la transformation structurelle avait été limitée, la vulnérabilité aux chocs extérieurs n'avait pas été sensiblement réduite et les changements dans la composition sectorielle du produit intérieur brut (PIB) avaient été plus lents dans ces pays que dans les autres pays en développement. Plusieurs représentants des pays les moins avancés ont donné des exemples de nouvelles difficultés qu'ils avaient rencontrées dans les cinq premières années de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, telles que la crise de l'Ebola et les effets des changements climatiques, mais ont également dressé une liste des efforts faits par leurs gouvernements en matière de politiques de développement et des résultats positifs obtenus. Le fait de prendre des mesures pour assurer le développement durable dans les pays les moins avancés aiderait aussi à lutter contre l'extrémisme et le radicalisme. En effet, certaines délégations ont insisté sur les menaces terroristes qui pesaient sur de nombreux pays parmi les moins avancés et suggéré d'accorder une attention prioritaire aux liens entre sécurité et développement.

44. De manière plus générale, certains pays ont indiqué que les progrès avaient été inégaux, non seulement entre les pays les moins avancés mais également dans les pays eux-mêmes. Pour cette raison, ils ont rappelé à l'assemblée plénière qu'il était de la plus haute importance que les pays les moins avancés restent au centre de l'action mondiale. De nombreux représentants ont souligné que les partenaires de développement devaient faire la preuve de la rigueur de leur volonté politique et de leur engagement en faveur des pays les moins avancés. Plusieurs représentants ont souligné que ces pays disposaient de ressources humaines et naturelles considérables, qui pouvaient constituer des facteurs importants du développement. Ils ont également insisté sur le fait que la mobilisation des ressources intérieures au service du développement durable devait devenir une priorité absolue.

Réaffirmer l'engagement pris au niveau mondial de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

45. Certains orateurs ont fait référence à la déclaration politique issue de l'Examen à mi-parcours, qui indiquait comment la communauté internationale devrait collaborer pour surmonter les problèmes et les obstacles auxquels les pays les moins avancés se heurtaient actuellement. Selon eux, la déclaration était exhaustive, équilibrée et tournée vers l'avenir. Elle a en outre été saluée pour son traitement équilibré des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Plusieurs représentants se sont félicités du message central contenu dans la déclaration, à savoir que la communauté internationale disposait de toutes les ressources pour promouvoir le développement durable des pays les moins avancés, mais que le temps était compté. De l'avis de certains délégués, les organismes internationaux devaient immédiatement prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

46. De nombreux partenaires de développement des pays les moins avancés ont réaffirmé leur attachement au Programme d'action en vue de garantir qu'aucun pays

ne soit laissé pour compte dans la réalisation de ses objectifs d'ici à 2020, et que la plupart des pays sortent de la catégorie des pays les moins avancés grâce à un développement économique durable. Les partenaires ont souligné les efforts qu'ils faisaient pour multiplier les partenariats mutuellement bénéfiques avec les pays les moins avancés, augmenter l'APD et leur fournir une assistance visant l'élimination de la pauvreté et la croissance économique.

47. Il importait de veiller aux complémentarités et synergies entre les nouveaux engagements, en particulier le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, pour réduire la charge qui pesait sur les pays les moins avancés et faire en sorte que tous les programmes se renforcent les uns les autres et contribuent au développement durable de ces pays.

48. Les pays les moins avancés éprouvaient des difficultés pour financer leur développement, en raison de l'insuffisance de l'APD provenant des partenaires de développement. Certaines délégations se sont dites inquiètes de la baisse de l'APD, qui avait été continue au cours de ces dernières années, malgré le rebond observé en 2015. Elles ont noté que la communauté internationale n'avait pas honoré son engagement de consacrer 0,15 à 0,20 % du PIB à l'APD en faveur des pays les moins avancés. En 2014, l'APD fournie par les partenaires de développement n'avait été que de 0,09 % du PIB. Comme les pays les moins avancés étaient fortement tributaires de l'APD, beaucoup ont souligné l'importance de l'appui fourni par les partenaires de développement, afin d'assurer le développement durable de tous les pays les plus vulnérables. Certains orateurs ont appelé l'attention sur le fait que l'APD devait être stable, prévisible et substantielle pour avoir un effet positif réel sur le développement des pays les moins avancés.

49. Certains représentants ont également noté le faible niveau de l'investissement direct étranger dans les pays les moins avancés et la nécessité de le relever à l'avenir, y compris par le biais de la promotion ciblée de l'investissement.

50. La plupart des délégations ont estimé que la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devaient toutes être encouragées. Les initiatives en faveur du développement et de l'intégration et la coopération régionales pourraient compenser les faiblesses et jeter les bases nécessaires pour que l'aide internationale permette de réduire les incertitudes et les vulnérabilités dans les pays les moins avancés.

51. Certains participants ont également noté les efforts déployés par les pays les moins avancés pour progresser vers la sortie de la catégorie et réaffirmé que toutes les parties prenantes devraient les aider à atteindre cet objectif. Il a été demandé à plusieurs reprises que des mécanismes intergouvernementaux de coopération soient mis en place pour suivre leurs progrès vers la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul.

52. Certaines délégations ont déclaré que la particularité des pays les moins avancés devrait être reconnue et qu'ils devraient bénéficier d'un traitement spécial de la part des pays développés et en développement en matière d'aide au développement.

53. De l'avis de plusieurs délégations, il fallait mobiliser tous les acteurs, et en particulier le secteur privé, qui avait un rôle important à jouer, en faveur du développement des pays les moins avancés et parvenir à une communauté de vues sur le financement du développement.

54. Il a été demandé à plusieurs reprises à tous les partenaires de contribuer à maintenir l'élan suscité par l'Examen à mi-parcours et d'autres cadres d'action, en continuant d'aider les pays à mettre en œuvre les huit priorités du Programme d'action et d'autres engagements internationaux, y compris les objectifs de développement durable. Plusieurs pays développés et en développement ont réaffirmé leur engagement en faveur des pays les moins avancés et donné des exemples de programmes et d'initiatives mis en place pour accompagner leur développement.

55. En conclusion, tous les participants ont mis l'accent sur l'importance d'une action concertée de la communauté internationale au cours des cinq prochaines années, afin de mettre en œuvre le Programme d'action en temps voulu et de manière efficace. Pour certains orateurs, l'ampleur des défis à relever sur la courte période restante de cinq ans mettait en évidence l'urgence de la situation et imposait à tous les pays du monde de se mobiliser et de se coordonner. L'application du principe de responsabilité mutuelle, une étroite coopération internationale et des partenariats renforcés étaient nécessaires pour les cinq prochaines années.

Chapitre IV

Tables rondes thématiques

Table ronde 1 : Capacités productives, agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

56. La table ronde a été coprésidée par le Ministre des administrations locales, du développement rural et des coopératives du Bangladesh, Khandker Mosharraf Hossain, et le Ministre de l'administration publique de la Suède, Ardalan Shekarabi. Le Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Neven Mimica, a prononcé le discours liminaire. La Présidente-Directrice générale d'AbzeSolar, Abze Djigma, la Secrétaire exécutive de la CESAP, et la Directrice générale de l'initiative « Made in Africa », Helen Hai, se sont jointes aux débats. Le Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail pour les opérations de terrain et les partenariats est intervenu en qualité de commentateur principal.

57. Au cours du débat, les participants ont souligné que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris offraient une feuille de route mondiale pour le développement durable, qui devait être mis en œuvre en accord et en synergie avec le Programme d'action d'Istanbul. Les avantages que la mise en œuvre de ces programmes pourrait apporter étaient considérables, et les pays les moins avancés couraient de sérieux risques s'ils n'étaient pas exécutés. Des partenariats multipartites redynamisés et efficaces étaient nécessaires pour garantir que les pays les moins avancés n'étaient pas laissés pour compte.

58. Les participants ont souligné combien il importait de renforcer les capacités productives en vue de la transformation économique structurelle des économies des pays les moins avancés, et insisté sur le caractère fondamental de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural.

59. Les délégations sont convenues que des progrès substantiels avaient été faits s'agissant de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul. Cependant, ces progrès n'avaient pas été uniformes dans les huit domaines prioritaires, ni entre les différents pays les moins avancés, dont les efforts de développement continuaient d'être contrariés. L'adoption de politiques et de démarches institutionnelles cohérentes par la communauté internationale devrait permettre à ces pays de transformer les obstacles rencontrés en occasions.

60. L'agriculture demeurait le principal moyen de subsistance et la principale source d'emploi dans tous les pays les moins avancés. Nombre de personnes pauvres dépendaient de l'agriculture et des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire, ce qui les rendait vulnérables aux catastrophes provoquées par les changements climatiques. Ces derniers continuaient de faire peser une grave menace sur la productivité des pays les moins avancés et sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.

61. Afin de parvenir à l'autosuffisance et au développement durable, il fallait investir dans l'agriculture pour accroître la productivité, accéder au financement pour appuyer le développement de technologies de pointe et de variétés de cultures à haut rendement, et tirer parti des récents progrès des technologies de l'information et des communications (TIC), des biotechnologies et du génie génétique. Les

partenaires de développement ont exprimé leur soutien aux pays les moins avancés, en soulignant qu'ils avaient pour objectif de doubler leur aide destinée à lutter contre les changements climatiques, et en leur recommandant d'adopter des approches intégrées d'agriculture climatiquement rationnelle et de recourir à des technologies agricoles efficaces afin de s'orienter vers des systèmes alimentaires plus productifs et durables.

62. Les liens existant entre la contribution des femmes à la production agricole, la propriété foncière et l'égalité des sexes ont été mis en relief dans les débats. Les participants sont convenus que les investissements réalisés en faveur de l'égalité des sexes profiteraient à tous les membres de la société et ont plaidé pour la suppression des obstacles sociaux et juridiques afin de garantir l'égal accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif.

63. Du fait de la baisse de productivité et, dans certains cas, d'une désindustrialisation précoce, les économies des pays les moins avancés affichaient un taux de croissance inférieur à celui que leur potentiel devrait leur assurer. Les bons résultats économiques dans certains d'entre eux avaient eu une incidence limitée sur l'élimination de la pauvreté en raison de l'insuffisance de la hausse de la productivité, de la faible intensité en emploi de la croissance et de leur plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs. Les participants ont mis en lumière la nécessité, pour les pays les moins avancés, de diversifier leur production, d'ajouter de la valeur et de la retenir, ainsi que de participer de manière effective aux chaînes de valeur régionales et mondiales, ce qui était essentiel au renforcement des capacités productives et à la transformation structurelle.

64. Au cours du débat, les participants ont souligné que la protection sociale était un outil important d'inclusion sociale et d'élimination de la pauvreté. La mise en œuvre de politiques efficaces de protection sociale était un moyen d'investir de manière déterminante dans le développement humain et de contribuer à la croissance, à l'emploi productif et au travail décent. Dans la majorité des pays les moins avancés, les programmes de protection sociale étaient limités ou inexistant. Des socles solides de protection sociale pourraient servir de tremplin à l'augmentation de la productivité.

65. Au cours du débat, le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'élimination de la pauvreté, la levée des contraintes et le déploiement de la transformation structurelle et du développement durable a été abordé. Les participants ont accueilli avec satisfaction la mise en service sans délais de la banque de technologies.

66. Les participants ont estimé que l'aide publique au développement devrait jouer un rôle de catalyseur pour permettre aux pays d'attirer l'investissement direct étranger et de mobiliser leurs ressources internes. Il était essentiel d'investir dans les infrastructures matérielles et immatérielles. La mobilisation de l'investissement privé et la création d'un environnement porteur pour le secteur privé par le biais de la transformation structurelle et réglementaire permettraient d'obtenir une croissance profitant à tous à long terme, de créer des emplois de qualité et d'améliorer la productivité.

Table ronde 2 : Commerce et produits de base, diversification économique et sortie de la catégorie des pays les moins avancés

67. La table ronde a été coprésidée par le Ministre du commerce et de l'industrie du Libéria, Axel Addy, et le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie, Mario Giro. Le Directeur de l'Earth Institute, Jeffrey Sachs, a prononcé le discours liminaire. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Président exécutif de South Asia Watch on Trade, Economics and Environment, Posh Raj Pandey, se sont joints aux débats. Le Représentant permanent des Maldives auprès de l'ONU, Ahmed Sareer, et la Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international (CCI) sont intervenus en qualité de commentateurs principaux.

68. Les participants ont insisté sur le fait que les flux d'investissement direct étranger à destination des pays les moins avancés étaient concentrés dans quelques pays et que, dernièrement, la croissance économique avait été freinée par la baisse des prix des produits de base. Il était donc extrêmement important qu'ils diversifient leur économie, sans se cantonner aux industries extractives, pour s'orienter vers l'industrialisation et un système de marché capable de résister à des chocs mondiaux. Pour ce faire, il faudrait mettre en œuvre des réformes intérieures afin d'établir un cadre réglementaire favorable. Combiné à l'accès aux principaux marchés mondiaux, cela pourrait permettre à bon nombre de pays parmi les moins avancés de sortir plus rapidement de la catégorie.

69. Les risques d'une désindustrialisation précoce et d'une économie dominée par les services ont été soulignés, tandis que les avantages de la diversification comprenaient notamment son rôle majeur dans la croissance économique et la transformation structurelle, ainsi que dans le renforcement de la résilience face aux chocs macroéconomiques.

70. Parmi les facteurs clefs de la diversification figuraient les infrastructures, la technologie, l'éducation et la capacité de soutenir la concurrence. Des politiques de développement cohérentes, des investissements publics et des plans de financement de l'accès universel à l'électricité constituaient des conditions *sine qua non* du développement et de l'industrialisation. Le transport revêtait également une importance cruciale, puisque les pays les moins avancés ne pouvaient pas vendre leurs biens sans les routes, chemins de fer ou ports nécessaires à leur acheminement à bas coût vers les marchés. Enfin, les services de connexion aux réseaux à large bande étaient fondamentaux pour la compétitivité dans les 15 prochaines années, puisque la gestion de la chaîne de valeur et la logistique étaient tributaires de connexions instantanées fiables, de même que la bonne gouvernance, la santé et l'éducation. Il était aussi essentiel de donner un cadre aux technologies de l'information et des communications, et le secteur privé finançait souvent l'infrastructure nécessaire au haut débit. Cela pourrait aider à développer le commerce électronique, l'administration en ligne et d'autres services, y compris les transferts ou envois de fonds électroniques à faible coût.

71. Les participants ont souligné que la récente chute des prix de l'énergie pourrait être l'occasion de faire progresser les énergies renouvelables. Il était donc crucial d'accélérer le lancement des opérations de la banque de technologies. Le renforcement de la capacité productive pourrait conduire à la diversification de la production et à la hausse de la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales. Des investissements collectifs dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans le

développement du secteur privé, étaient donc nécessaires. Il importait que les règles d'origine permettant un accès préférentiel aux marchés soient simples, transparentes et prévisibles pour que les pays les moins avancés puissent participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales, et les accords régionaux et multilatéraux pourraient contribuer à accroître leur compétitivité et à réduire leur vulnérabilité économique. Les pays les moins avancés devaient également diversifier leurs marchés au-delà de l'Europe et l'Amérique du Nord, et tirer parti des possibilités grandissantes d'échanges Sud-Sud, en particulier avec l'Asie de l'Est.

72. L'accent a été mis sur le rôle des petites et moyennes entreprises, qui formaient la majorité des entreprises dans les pays les moins avancés et y pourvoyaient l'essentiel de l'emploi. Il était donc primordial de les aider à s'insérer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, en supprimant les obstacles non tarifaires et en simplifiant les normes, qui étaient très complexes. De plus en plus souvent, des normes volontaires étaient également exigées dans les marchés cibles et il était nécessaire de les prendre en compte.

73. Plusieurs participants ont indiqué que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés devrait être envisagée comme un moyen plutôt qu'une fin en soi, car elle n'était pas une garantie de développement durable. La communauté internationale devait fournir davantage de soutien, même après la sortie de la liste, y compris en maintenant l'accès préférentiel accordé aux pays les moins avancés tant que leurs scores selon l'indice de vulnérabilité économique restaient faibles. Il était essentiel de veiller à ce que les avancées durement acquises ne soient pas annulées du fait du retrait des mesures de soutien. Il était nécessaire d'élaborer des stratégies de transition sans heurt efficaces, qui seraient fondées sur le pilotage et la maîtrise nationales et devraient être intégrées dans les plans nationaux de développement. Les parties prenantes devaient intervenir au plus tôt et devaient utiliser les critères des pays les moins avancés pour répartir l'aide publique au développement. L'importance du portail d'information sur les mesures de soutien et de la nouvelle trousse à outils de diagnostic en vue du reclassement élaborée par le Département des affaires économiques et sociales a également été saluée.

74. Il a été souligné qu'un pays ne pouvait jamais sortir de la catégorie des petits États insulaires en développement, comme en témoignaient les cas du Vanuatu, du Samoa et de Kiribati, dont le retrait de la liste avait été reporté. Même si les pays répondaient aux critères de reclassement, la vulnérabilité restait un problème de taille. Les pays en voie de sortie de la liste étaient appelés à élaborer des stratégies de transition sans heurt en collaboration avec leurs partenaires de développement. L'accent a été mis sur le fait qu'il fallait s'assurer que les avancées obtenues en matière de développement n'étaient pas remises en cause après le reclassement.

Table ronde 3 : Développement humain et social, bonne gouvernance à tous les niveaux

75. La table ronde a été coprésidée par le Vice-Président du Ghana, Kwesi Bekoe Amissah-Arthur, et le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongo. Le Représentant personnel de la Chancelière allemande pour l'Afrique auprès du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Günter Nooke, a prononcé le discours liminaire. Le Ministre d'État et Conseiller du Président de la Guinée sur les relations avec les institutions multilatérales, Kerfalla Yansané, la Directrice

exécutive adjointe d'ONU-Femmes et la Directrice générale de l'Organisation internationale de droit du développement, Irene Khan, se sont joints aux débats. Le Directeur de la Division des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population est intervenu en qualité de commentateur principal.

76. Pendant les débats, les participants ont souligné que des progrès avaient été réalisés sur le plan social, des améliorations ayant été enregistrées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour ce qui est des progrès sanitaires, la baisse des taux de mortalité et de la prévalence de certaines maladies transmises par l'eau a été citée en exemple. Les taux élevés de scolarisation, en particulier dans l'enseignement primaire, ont également été mentionnés comme des exemples concrets de réussite. La promulgation de lois nationales qui érigeaient en crimes certaines pratiques, en particulier à l'égard des filles, a également été mise en avant comme le signe tangible des progrès réalisés.

77. L'amélioration continue de l'éducation et de la santé était particulièrement encourageante. En revanche, l'épidémie d'Ebola a également été signalée au cours des débats comme révélatrice des obstacles qui subsistaient et du chemin qui restait à parcourir, notamment lorsqu'il s'agissait de mieux prendre en compte et de renforcer les systèmes de prestations sanitaires sur le terrain. À ce sujet, l'idée a été appuyée de créer un fonds mondial destiné à promouvoir le renforcement des systèmes de prestation sanitaires des pays les moins avancés.

78. Il a été réaffirmé que la bonne gouvernance était fondamentale pour faire en sorte que la croissance économique sans exclusive puisse devenir une réalité dans les pays les moins avancés. Il a été indiqué que la bonne gouvernance créait un environnement favorable dans lequel la société pouvait prospérer. Le respect de l'état de droit et l'élaboration de cadres réglementaires axés sur l'être humain ont également été mis en avant dans les débats.

79. En outre, il a été souligné que la bonne gouvernance, associée à un sentiment de responsabilité partagé par tous et à l'engagement de ne laisser personne pour compte, fournissait la base sur laquelle les aspirations de développement durable des pays les moins avancés pourraient se concrétiser. Il a été demandé que soient renforcées les instances dirigeantes et les institutions qui favorisaient la bonne gouvernance. À cet égard, la nécessité d'améliorer également les capacités de ceux qui mettaient en œuvre la bonne gouvernance et promouvaient l'état de droit a été examinée. Il fallait aussi éviter de réduire les ressources consacrées à la protection sociale pendant les périodes de ralentissement économique.

80. L'attention a été attirée sur le fait qu'il fallait absolument assurer la parité des sexes et intégrer les femmes et les jeunes à la main-d'œuvre pour le développement durable des pays les moins avancés. Comme énoncé dans le Programme d'action d'Istanbul, il a été réaffirmé que les hommes, les femmes et les enfants sont la principale richesse des pays les moins avancés. Dans cette optique, un appel a été lancé en faveur d'une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les autres processus normatifs mondiaux.

81. La nécessité de veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit systématiquement prise en compte dans tous les objectifs de développement durable a également été soulignée. Les avantages que l'autonomisation des jeunes et des femmes pouvait apporter à l'économie des pays les moins avancés ont été mis en relief, en insistant sur la nécessité de combler les écarts entre les sexes existants.

Des exemples d'autonomisation des femmes au niveau national, y compris dans la sphère politique et aux postes de direction, ont été échangés pendant les débats. En ce qui concerne les aspects juridiques de l'égalité des sexes, il a été affirmé que les lois et les institutions ne suffisaient pas en soi. Les femmes aspiraient à la justice et voulaient aussi un emploi.

82. Le rôle des TIC comme facilitateur intersectoriel de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 a également été examiné, y compris la desserte numérique et le rôle que pouvaient jouer les TIC et les médias sociaux pour garantir la transparence et promouvoir la démocratie. Il a aussi été souligné qu'il fallait mettre en place des solutions TIC qui permettent aux jeunes des pays les moins avancés de rattraper leurs homologues dans le reste du monde.

83. Des exemples de partenariats concrets qui renforçaient les moyens d'action des femmes et des jeunes ont été échangés pendant les débats, notamment des partenariats multipartites qui associaient au moins deux pays parmi les moins avancés et leurs partenaires de développement dans les secteurs public et privé. La nécessité d'approches régionales a également été abordée, et des domaines appelant une coopération et une collaboration plus étroites ont été mis en avant, comme par exemple l'accès aux ports maritimes et d'autres questions relatives aux transports. Il a également été souligné qu'il fallait prendre en compte les particularités des pays les moins avancés, qui témoignaient de leur grande diversité, et que certaines questions, dont la petite taille de certains pays, étaient également prises en considération dans les différentes approches utilisées pour s'attaquer au large éventail de problèmes auxquels ils étaient confrontés, tout comme pour saisir les occasions là où elles se présentaient.

Table ronde 4 : Nouveaux défis dont les crises multiples, mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

84. La table ronde a été coprésidée par le Vice-Premier Ministre des Îles Salomon, Manasseh Maelanga, et la Ministre d'État de la Belgique, Annemie Neyts Uyttebroeck. Le Premier Vice-Président de la Banque mondiale pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats, Mahmoud Mohieldin, a prononcé le discours liminaire. L'Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement et Directrice du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, le Président de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international et professeur émérite à l'Université d'Auvergne, Patrick Guillaumont, le Président exécutif de la banque Global IME, Chandra Prasad Dhakal, et le Chef du Conseil de recherche scientifique et technologique de la Turquie, Ahmet Arif Ergin, se sont joints aux débats. Le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial, Amir Mahmoud Abdulla, et le Directeur adjoint du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Federico Bonaglia, sont intervenus en qualité de commentateurs principaux.

85. Les participants ont conclu que les pays les moins avancés étaient particulièrement vulnérables en raison de leur dépendance à l'égard des ressources naturelles et de leur capacité limitée de gérer les chocs et d'y résister. Il était donc essentiel de transformer leurs ressources naturelles en capital durable. Il y avait de

nombreux défis à relever au cours des 15 prochaines années, qui avaient notamment trait à la transition démographique, au changement de nature de la mondialisation, à l'urbanisation, aux pressions exercées sur les ressources naturelles et aux effets des changements climatiques. À court et à moyen terme, les pays les moins avancés devraient faire face à la fin du cycle haussier des prix des produits de base et à la baisse des entrées de capitaux, ce qui générerait un accroissement de la dette et des tensions budgétaires. Le manque d'eau s'aggraverait au Moyen-Orient et au Sahel, tandis que le coût des inondations devenues plus fréquentes augmenterait, grevant ainsi les budgets des ménages et des États.

86. L'insuffisance des réponses aux chocs aurait de graves conséquences sur la stabilité et le développement à long terme. Il était donc nécessaire de mener une action à l'échelle mondiale pour gérer les effets des chocs et renforcer la résilience.

87. Le Fonds vert pour le climat n'administrerait qu'une petite partie des 100 milliards de dollars alloués à la lutte contre les changements climatiques. Concernant l'adaptation, il a été proposé que les fonds soient alloués sur la base de la vulnérabilité des pays face aux changements climatiques. Il a été souligné qu'un indice de vulnérabilité face aux changements climatiques était nécessaire, puisqu'il fallait que l'allocation de fonds en fonction du degré de vulnérabilité repose sur des critères objectifs.

88. Il a été déclaré qu'il était crucial de mobiliser des ressources de tous types, telles que celles mises à disposition par la Banque mondiale au titre du programme destiné à renforcer la résilience des îles du Pacifique (Pacific Resilience Programme). Les mécanismes budgétaires anticycliques pouvaient constituer une importante stratégie d'adaptation. Il a été indiqué que les marchés de capitaux privés étaient une autre source pouvant être exploitée pour s'assurer contre les risques naturels. Plus généralement, l'assurance pouvait être plus largement utilisée pour faire face à divers risques et vulnérabilités.

89. Les pays les moins avancés avaient besoin d'être davantage soutenus dans les domaines de la recherche et du transfert de technologie, l'innovation étant essentielle à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. La banque de technologies contribuerait beaucoup à renforcer les réseaux nationaux de recherche déjà établis dans les pays les moins avancés et à leur donner davantage de moyens.

90. Il a été souligné que, pour faire face à la baisse et à la volatilité des prix des produits de base, aux épidémies, aux catastrophes naturelles et autres épreuves et crises, il était essentiel de ne plus réagir aux événements, mais plutôt de les anticiper et de s'y préparer. Cela passait notamment par le renforcement des systèmes d'alerte précoce, l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe et la mise en place d'autorités nationales de réduction des risques. Plusieurs participants ont aussi noté que les crises humanitaires, le terrorisme, l'extrémisme et les autres formes de conflit devaient également être pris en compte lorsqu'il était question de réduire les vulnérabilités.

91. Un appui international fort devrait aller de pair avec la mobilisation des ressources intérieures. Il a été estimé que le renforcement de la mobilisation des ressources pourrait accroître le PIB de 2 %, soit plus de trois fois le poids actuel de l'APD, qui stagnait et sur laquelle les pays les moins avancés n'avait aucune maîtrise. Le renforcement des systèmes fiscaux, notamment dans le domaine des

capacités de contrôle fiscal, était déterminant pour mobiliser des ressources intérieures et nécessitait l'appui des partenaires de développement, notamment par le biais de la coopération technique et d'initiatives conjointes.

92. Il a été indiqué que les systèmes de protection sociale offraient le moyen le plus efficace de s'attaquer à la pauvreté dans ses multiples dimensions, dans le cadre d'un vaste plan gouvernemental visant à lutter contre la vulnérabilité chronique. En outre, l'accent a été mis sur la nécessité d'adopter des approches adaptées à chaque pays, de même que sur celle de se concentrer davantage sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les réseaux de banques locales pourraient collaborer avec les institutions financières internationales dans le domaine de la mobilisation des ressources. Le secteur privé pouvait renforcer le capital humain, apporter des innovations techniques et créer de l'emploi; il était donc nécessaire qu'une collaboration s'établisse entre le secteur privé, les partenaires de développement et les banques locales.

93. Au cours des débats, la nécessité d'améliorer l'efficacité, la prévisibilité et la transparence de l'aide et de mettre davantage l'accent sur la qualité et la prestation de l'aide a été soulignée, l'aide publique au développement jouant un rôle de catalyseur dans le renforcement des capacités locales et complétant les efforts des pays les moins avancés en matière de développement durable. Plusieurs moyens de rendre l'APD plus efficace ont été mentionnés, tels que le fait de tenir les pays donateurs comptables de leurs actes et de veiller à ce que les pays les moins avancés puissent aussi bénéficier de prêts à des conditions libérales afin de ne pas compromettre la soutenabilité de la dette, ou encore le système comptable concernant les prêts, qui avait été récemment modifié et incitait les États Membres à accorder des prêts aux pays les moins avancés.

94. Il a été souligné que les pays les moins avancés avaient besoin de davantage de soutien pour renforcer leurs capacités statistiques. Les efforts actuels ont été salués, notamment le Partenariat mondial pour les données du développement durable et les initiatives visant à renforcer les capacités des autorités statistiques.

Chapitre V

Adoption de la déclaration politique

95. À la 6^e séance plénière, le 29 mai 2016, la Conférence consacrée à l'Examen à mi-parcours a adopté la déclaration politique issue de l'Examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, telle que mise à jour pour des raisons techniques.

Chapitre VI

Adoption du rapport sur l'Examen à mi-parcours

96. Également à la 6^e séance plénière, le 29 mai 2016, la Conférence consacrée à l'Examen à mi-parcours a adopté le projet de rapport sur ses travaux (A/CONF.228/L.3) et autorisé le Rapporteur à achever le rapport pour tenir compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Chapitre VII

Clôture de l'Examen à mi-parcours

97. Également à la 6^e séance plénière, les participants à l'Examen à mi-parcours ont entendu les allocutions prononcées par Guediouma Sanogo, membre du Parlement national du Mali, et Gauri Pradhan, Coordonnateur international de LDC Watch. Des déclarations ont également été faites par le Secrétaire général et le Président de l'Examen à mi-parcours, qui a ensuite déclaré clos l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.228/L.1	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
A/CONF.228/L.2	Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement turcs
A/CONF.228/L.3	Projet de rapport sur l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
A/CONF.228/L.4	Liste des participants à l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Annexe II

Manifestations parallèles

Financement des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés : diversifier les instruments de financement et gérer la vulnérabilité

Organisateurs : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Agence française de développement

Mesures de soutien : améliorer les connaissances à leur sujet, leur application et leur efficacité en vue d'une sortie sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés

Organisateurs : secrétariat du Comité des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales, Fondation pour les études et recherches sur le développement international

Mobiliser des investissements en faveur des programmes ruraux dans les pays les moins avancés

Organisateurs : Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, CNUCED

Vers la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique

Organisateurs : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Gouvernement des Pays-Bas

Croissance, emploi et travail décent dans les pays les moins avancés, 2000-2015 : pas de laissés-pour-compte parmi les pays les moins avancés

Organisateur : Organisation internationale du Travail

Appui consultatif en matière d'investissement pour les pays les moins avancés

Organisateurs : Italie, Organisation internationale de droit du développement

Tirer parti des compétences pour l'emploi et l'esprit d'entreprise

Organisateur : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science la culture (UNESCO)

Renforcer les capacités de production des femmes et des jeunes par le biais de partenariats multipartites : poser des jalons pour une sortie durable de la catégorie des pays les moins avancés

Organisateur : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Mettre la technologie à la portée de tous

Organisateurs : Turquie, Fonds d'équipement des Nations Unies

Le rôle de catalyseur du Fonds européen d'investissement dans la sortie de la catégorie des pays les moins avancés : enseignements tirés sur le terrain

Organisateurs : secrétariat du Fonds européen d'investissement, secrétariat du Commonwealth et pays sortis de la catégorie des pays les moins avancés

Les entreprises inclusives au service du développement durable des pays les moins avancés

Organisateurs : Centre international d'Istanbul d'appui au secteur privé aux fins du développement, PNUD, Gouvernement de la Turquie

Faire face aux nouvelles possibilités et aux risques qui se présentent aux pays les moins avancés : sortie de la catégorie des pays les moins avancés d'Afrique dans le contexte des objectifs de développement durable

Organisateur : PNUD

Vers une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul : points de vue de pays africains et arabes parmi les moins avancés

Organisateurs : Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Initiative conjointe du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour aider les pays les moins avancés et renforcer leurs systèmes fiscaux

Organisateurs : FMI, Banque mondiale

Le financement du développement dans les pays les moins avancés : s'attaquer aux risques et aux vulnérabilités

Organisateurs : Bénin, Bangladesh, France, Kiribati, Suède, Fonds d'équipement des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Fondation pour les études et recherches sur le développement international

Appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul : mesures et initiatives prises pour aider les pays les moins avancés à s'intégrer dans le commerce mondial

Organisateur : Organisation mondiale du commerce

Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique : défis et perspectives pour les pays les moins avancés

Organisateur : CESAP

Favoriser les progrès économiques structurels en vue de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés

Organisateurs : Fonds commun pour les produits de base en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

La science, la technologie et l'innovation comme moteurs du développement durable : renforcer les capacités des pays les moins avancés

Organisateurs : UNESCO, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Parvenir à la dernière étape : débat sur les enseignements tirés de l'expérience

Organisateurs : Fonds d'équipement des Nations Unies, PNUD

L'ouverture financière : solutions novatrices en faveur des pays les moins avancés

Organisateurs : Fonds d'équipement des Nations Unies, Italie

Mettre en avant les démarches de partenariat à l'appui du Programme d'action d'Istanbul – le cas du Fonds européen d'investissement : le commerce aux fins du développement des pays les moins avancés

Organisateurs : secrétariat du Fonds européen d'investissement, PNUD, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, CNUCED, Centre du commerce international, ONUDI, Organisation mondiale du tourisme

Le renforcement de la résilience aux fins de la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés

Organisateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Programme alimentaire mondial

Examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul : suivi des progrès et accélération de la transformation

Organisateur : initiative LDC IV Monitor

Progrès réalisés dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays les moins avancés

Organisateur : secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Annexe III

Déclaration d'Antalya du forum de la société civile sur les pays les moins avancés

1. Nous, les représentants d'organisations de la société civile des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et d'ailleurs, réunis ici à Antalya (Turquie), du 26 au 28 mai 2016, au forum de la société civile sur les pays les moins avancés organisé à l'occasion de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, sommes très reconnaissants de l'occasion et de la tribune qui nous ont été offertes pour nous pencher et exprimer nos vues sur les problèmes de développement rencontrés par les pays les moins avancés et sur leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés, comme convenu en 2011 lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul.

2. À l'issue de l'évaluation que nous avons menée et des échanges et délibérations que nous avons tenus, nous avons conclu que l'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul, qui est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de permettre à au moins 50 % des pays les moins avancés de sortir de la catégorie d'ici à 2020, demeure un rêve lointain. Ainsi, même si les perspectives de sortie de la catégorie sont prometteuses pour quelques pays, les pays les moins avancés dans leur ensemble sont en retard par rapport à l'objectif fixé en la matière dans le Programme d'action.

3. Une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés qui traversent de longues et douloureuses périodes de transition politique après des conflits internes, des catastrophes naturelles et des crises économiques graves, en vue d'instaurer une paix durable et d'édifier des sociétés justes et équitables. En outre, nous considérons la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul comme une entreprise lente et fragile dans le sens du renforcement des capacités des pays les moins avancés en vue d'atténuer les effets négatifs des chocs extérieurs, y compris les incidences des changements climatiques, les catastrophes et autres vulnérabilités liées à la situation spéciale des pays les moins avancés, telles que la désertification extrême, l'élévation du niveau de la mer, la fonte des glaciers, le débordement des lacs glaciaires et l'acidification de l'océan.

4. Il y donc urgence à ce que les gouvernements des pays les moins avancés fassent la démonstration de leur volonté politique en matière de maîtrise et d'exercice de leurs responsabilités, les partenaires de développement devant quant à eux mettre véritablement à leur disposition les moyens de mise en œuvre nécessaires et adopter une ligne de conduite cohérente. Une gouvernance juste et démocratique, la responsabilité mutuelle et la transparence sont indispensables pour assurer le droit au développement des peuples des pays les moins avancés.

5. Le fait que la majorité des pays les moins avancés soient en proie à la violence, à l'instabilité et aux conflits est clairement révélateur des causes structurelles de la pauvreté, de la vulnérabilité, des injustices et de la marginalisation existant dans les pays les moins avancés, dont les effets se

conjuguent avec ceux de l'extraction et de l'exploitation des ressources naturelles, y compris la pêche illicite, non réglementée et non déclarée. Nous appelons à une transformation structurelle des relations entre les riches et les pauvres, les puissants et les faibles, les hommes et les femmes, les élites et les personnes sans ressources, les dominants et les populations marginalisées.

6. À ces épreuves s'ajoutent la crise des changements climatiques et la fréquence des catastrophes naturelles, qui vont croissant et ont conduit à l'annulation de toutes les avancées en matière de développement. Cette situation impose de faire advenir la justice climatique en faveur des pays les moins avancés, car s'ils sont les moins responsables des changements climatiques, l'ironie du sort les a placés en première ligne et veut qu'ils soient les plus touchés, exacerbant ainsi leurs besoins de développement et alourdissant les charges qui leur incombent. En outre, les pertes et dommages entraînés par les changements climatiques restent un fardeau considérable pour ces pays, le chapitre des indemnités n'ayant pas été traité dans l'Accord de Paris conclu en 2015. Nous demandons donc que le Mécanisme international de Varsovie s'accompagne d'un dispositif de soutien spécial pour les pertes et préjudices subis par les pays les moins avancés, et que, dans le cadre de l'Accord de Paris, des moyens bien définis qui assurent des flux financiers supplémentaires, suffisants, durables et prévisibles viennent appuyer les mesures d'adaptation. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et de la prise en compte des capacités de chacun, tel qu'énoncé dans la Convention sur le climat, doit être respecté par les partenaires développés. Nous appelons également à la protection des droits fondamentaux des migrants climatiques, soit par la révision de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, soit par l'élaboration d'un nouveau protocole.

7. Pour les pays les moins avancés, une des priorités de développement est désormais de formuler et de mettre immédiatement en œuvre des politiques efficaces pour le renforcement de la résilience, le droit à la santé, la souveraineté sur l'alimentation et l'eau en vue d'une agriculture et d'une pêche durables, et la protection des écosystèmes, des forêts et de la biodiversité.

8. Nous appelons à ce que le commerce équitable s'impose dans le régime de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, au-delà, dans les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux relatifs au commerce et à l'investissement, qui obéissent principalement à une vision du commerce axée sur les marchés, d'inspiration néolibérale. Il faut que le traitement spécial et différencié, la marge de manœuvre politique accordée aux pays les moins avancés et le paquet de Bali soient immédiatement mis en œuvre, dans l'esprit des objectifs de développement que s'est fixés l'OMC avec le Cycle de négociations de Doha.

9. La crise de la dette vient encore obscurcir le tableau sombre du développement des pays les moins avancés. La dette représente une ponction injuste sur leurs ressources déjà limitées, qui pourraient être à la place consacrées au développement social et humain dont ils ont tant besoin. Nous demandons l'annulation immédiate et inconditionnelle de l'ensemble de la dette des pays les moins avancés, qui est totalement insoutenable et compromet l'élimination de la pauvreté et le développement durable dans ces pays.

10. Nous sommes fermement convaincus et affirmons qu'aucun objectif de développement durable ne se concrétisera dans le monde s'il n'est pas effectivement atteint dans les pays les moins avancés. C'est pourquoi nous renouvelons l'appel

suivant : « Pas d'objectif de développement durable sans les pays les moins avancés », et soulignons la nécessité d'accroître la synergie et la cohérence entre le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

11. Nous exhortons les gouvernements des pays les moins avancés à promouvoir la justice pour les femmes et à garantir, dans leurs stratégies de développement, que les femmes jouissent pleinement de leurs droits, tels que consacrés dans les textes nationaux, régionaux et internationaux. Pour ce faire, les gouvernements de tous les pays les moins avancés doivent reproduire les bonnes pratiques en la matière. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant féminins, notamment chez les populations marginalisées des zones rurales, est primordiale, en particulier dans un contexte marqué par la crise des changements climatiques et ses effets dévastateurs. Les gouvernements doivent garantir la participation effective des femmes à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions, au contrôle, au suivi et à l'évaluation concernant les stratégies axées sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

12. Nous invitons le secteur privé à respecter la souveraineté des États et à se soumettre aux normes relatives aux droits de l'homme.

13. Les pays les moins avancés sont ceux qui pâtissent le plus des flux financiers illicites et les partenaires développés doivent prendre immédiatement des mesures pour abolir les paradis fiscaux. Pour réaliser la justice fiscale, nous devons de toute urgence lutter contre la fuite des capitaux, la fraude et l'évitement fiscaux, et l'érosion de la base d'imposition. Nous plaçons en outre pour la mise en place d'une commission fiscale indépendante au sein de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le transfert et la promotion de technologies novatrices adaptées aux pays les moins avancés n'ont été que trop longtemps différés et nous exhortons par conséquent à procéder au transfert de technologie, à hâter la création de la banque de technologies et à promouvoir les technologies autochtones qui sont vitales pour le développement des pays les moins avancés.

15. Nous demandons instamment que la coopération régionale, la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud soient encouragées pour renforcer la capacité productive des pays les moins avancés, afin de lutter contre la pauvreté, faciliter la transformation structurelle et parvenir à une croissance économique soutenue et équitable, en faisant reculer les inégalités entre les sexes, l'exclusion sociale et la marginalisation dans les pays les moins avancés.

16. Nous sommes fermement convaincus que les éléments fondamentaux de l'édification d'institutions démocratiques et les principes des droits de l'homme doivent être respectés, protégés et concrétisés dans toutes les décisions politiques et mesures prises sur le terrain. C'est pourquoi nous demandons aux États du monde de défendre ces principes pour que les ambitions du Programme d'action d'Istanbul se matérialisent.

17. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, notamment les organismes internationaux de développement, devraient élaborer un cadre global pour une transition sans heurt vers la sortie de la catégorie des pays les moins

avancés, ainsi qu'un ensemble de directives précises assorties d'un calendrier et axées sur les résultats qui favorisent des changements durables à l'issue de la sortie.

18. La société civile est un acteur de développement indépendant à part entière et nous appelons dès lors à maintenir et élargir sa marge de manœuvre décisionnelle pour renforcer sa participation aux processus de développement et son poids dans les décisions y relatives aux niveaux national, régional et international. Nous continuerons de participer au contrôle, au suivi et à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

19. Nous souhaitons conclure en exprimant nos remerciements et notre gratitude à LDC Watch et aux participants présents à Antalya pour leurs contributions et leur généreux engagement politique, au Gouvernement et au peuple turcs, au Secrétaire général de la Conférence consacrée à l'Examen à mi-parcours et à toute son équipe du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et au Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales.
